



UNIVERSITÀ
DEGLI STUDI
DI PADOVA

Università degli Studi di Padova

Dipartimento di Studi Linguistici e Letterari

Corso di Laurea Triennale Interclasse in
Lingue, Letterature e Mediazione culturale (LTLLM)
Classe LT-12

Tesina di Laurea

Le français de Belgique : un dialecte ?

Relatrice
Prof.ssa Geneviève Henrot

Laureanda
Teresa Donà
n° matr. 2006953 / LTLLM

Anno Accademico 2022 / 2023

Table des matières

TABLE DES MATIÈRES	3
INTRODUCTION	5
CHAPITRE 1 : QU'EST-CE QU'UN DIALECTE ?	9
1.1 LA VARIATION ET LES VARIÉTÉ LINGUISTIQUES	9
1.2 LE DIALECTE ET SA RELATION AVEC LA LANGUE	13
1.2.1 <i>Le sens linguistique</i>	14
1.2.2 <i>Le sens généalogique</i>	16
1.2.3 <i>Le sens sociolinguistique</i>	17
CHAPITRE 2 : LE FRANÇAIS DE BELGIQUE	23
2.1 QU'EST-CE QU'UN « BELGICISME » ?	23
2.2 DESCRIPTION LINGUISTIQUE DE LA VARIÉTÉ DU FRANÇAIS BELGE	24
2.2.1 <i>Les composantes phonétique et phonologique</i>	25
2.2.2 <i>La composante syntaxique</i>	28
2.2.3 <i>La composante lexicale</i>	31
2.2.4 <i>La composante pragmatique</i>	35
CHAPITRE 3 : NOS CONCLUSIONS	39
3.1 LE SENS LINGUISTIQUE DE « DIALECTE » ET LE FRANÇAIS DE BELGIQUE	39
3.2 LE SENS GÉNÉALOGIQUE DE « DIALECTE » ET LE FRANÇAIS DE BELGIQUE.....	40
3.3 LE SENS SOCIOLINGUISTIQUE DE « DIALECTE » ET LE FRANÇAIS DE BELGIQUE.....	41
CONCLUSION	55
BIBLIOGRAPHIE	59
RÉSUMÉ EN ITALIEN	61

Introduction

Dans le présent mémoire nous aborderons des questions déjà plutôt débattues en linguistique mais qui, cependant, laissent encore place à des possibles malentendus.

En naviguant sur Internet, nous sommes tombées sur une définition bouleversante de la variété de français pratiquée en Belgique qualifiée de « dialecte », fournie par l'encyclopédie qui correspond probablement le mieux à la voix du peuple, c'est-à-dire Wikipédia ; dans un premier temps, une telle affirmation nous a inévitablement frappées mais ensuite cela nous a paru digne d'attention et d'une analyse plus approfondie.

En effet, comment est-il possible qu'une variété d'une langue tout à fait nationale et reconnue comme l'est le français en Belgique soit associée à un dialecte ? À partir de cette question, nous nous proposons d'examiner la pertinence de l'emploi de ce terme pour catégoriser la variété belge de la langue française : nous développerons notre réflexion sur trois niveaux et en trois moments qui correspondront à trois différents chapitres.

La première partie de ce mémoire introduira des notions clés telles que « variation linguistique » et « variétés linguistiques » : une liste de ces dernières sera assortie d'exemples concrets. Nous étudierons ensuite les différentes définitions du terme « dialecte » telles que les fournissent divers dictionnaires, encyclopédies et linguistes ; nous établirons des liens essentiels avec le concept de « langue » et surtout « langue standard ».

La collecte des sources bibliographiques a fait apparaître une récurrence à interpréter le mot « dialecte » dans trois sens principaux : un sens linguistique, un sens généalogique et un sens sociolinguistique.

Dans le premier sens identifié, un dialecte ne serait considéré que comme une variété historique d'une même langue, c'est-à-dire comme une variété sœur, autonome par rapport à la variété qui a été choisie comme langue standard.

Le sens généalogique voit le dialecte comme une langue qui a évolué à partir d'une autre langue après la diffusion de cette dernière : il s'ensuit que toute variété géographique, surtout dans la linguistique anglophone, peut être définie comme un dialecte.

Enfin, le sens sociolinguistique est le plus épineux en raison du grand nombre de critères et d'opinions sur ce qui différencie un dialecte d'une langue et sur la façon dont il lui serait subordonné.

Le deuxième chapitre développera une analyse approfondie et ciblée des différences observées dans la variété de français utilisée en Belgique : nous nous appuierons sur les principaux plans de l'étude linguistique tels que la phonétique et la phonologie, la lexicologie, la syntaxe et la pragmatique. Après avoir établi la signification et les origines des « belgicisms », notre objectif sera de mettre en évidence les traits linguistiques distinctifs caractéristiques de la Belgique en comparant les observations faites avec la variété de français prétendument « standard » de la France, considérée comme une norme de référence pour les variétés parlées en dehors de l'Hexagone.

Dans cette collecte de données sur les spécificités de la variété de français typiquement belge nous attacherons également une grande importance à la composante pragmatique de l'étude ; en examinant comment les locuteurs utilisent le langage dans des situations communicatives réelles pour atteindre des objectifs de communication spécifiques, cette dimension nous aidera à mieux comprendre certains aspects du débat sur la variété belge en tant que « dialecte » dans son sens sociolinguistique : ce sera l'objet du dernier chapitre.

Cette analyse globale des belgicisms phonétiques, phonologiques, grammaticaux et lexicaux nous permettra, dans le dernier chapitre, d'atteindre l'objectif fixé au début de ce mémoire ; nous parviendrons à des conclusions critiques concernant le statut linguistique et social de la variété de français pratiquée en Belgique et nous identifierons également les raisons pour lesquelles elle a été catégorisée comme un « dialecte ». Nous entreprendrons cette tâche en nous référant aux trois significations distinctes du terme, telles qu'elles ont été définies dans la première partie de cette étude, à savoir le sens linguistique, le sens généalogique et le sens sociolinguistique. Nous analyserons ces significations à la lumière des spécificités linguistiques belges exposées dans le deuxième chapitre de ce mémoire. En outre, afin de simplifier la complexité de la situation sociolinguistique en Belgique, nous aborderons des sujets et des concepts connexes tels que « purisme », « hypercorrection », « insécurité linguistique », « langue polynomique » et « pluricentrisme linguistique », ainsi qu'une brève mention de la politique linguistique menée par la Belgique et d'autres régions de la Francophonie, notamment le Québec.

En résumé, dans le présent mémoire nous verrons si, dans certaines circonstances, le terme « dialecte » pourrait effectivement être approprié et applicable à la variété de français belge et cela engendrera inévitablement une discussion concernant son statut instable au niveau national ; une telle analyse contribuera à une meilleure compréhension

de certaines tendances linguistiques intrinsèques à la société belge et de la structure du développement de la francophonie dans le monde.

Chapitre 1 : qu'est-ce qu'un dialecte ?

Ce premier chapitre vise à fournir les outils nécessaires pour entamer un débat sur l'exactitude du terme « dialecte » pour désigner une variété d'une langue, dans le cas présent le français de la Belgique par rapport à celui de la France, c'est-à-dire le français « de référence » ou « standard ».

En commençant par définir quelques notions clés comme celles de « variation linguistique » et de « variétés linguistiques », nous listerons ces dernières et nous en donnerons des exemples.

Nous nous proposons, par la suite, d'aller au cœur de la question et, dans l'intention de se tenir impartiales, nous offrirons diverses conceptions du mot « dialecte » données par plusieurs dictionnaires et linguistes et nous les relierons inévitablement au concept de « langue ».

1.1 La variation et les variétés linguistiques

Les différentes formes dont se sert l'être humain pour exprimer les nuances dans lesquelles il capte la réalité engendrent inévitablement une pluralité et une hétérogénéité linguistique. Cette variation linguistique résulte de la diversité : où il y a diversité, il y a variation.

Nous pouvons donc définir la variation linguistique comme la propriété des langues d'être mutables et de se présenter sous différentes formes dans le comportement des locuteurs dans le cadre d'une situation communicative.

Cette variation peut être observée à plusieurs niveaux et elle est influencée par divers facteurs extralinguistiques, notamment géographiques, historiques, sociaux et individuels, en fonction desquelles varient les traits phonologiques, morphologiques, syntaxiques, lexicaux et pragmatiques du comportement linguistique.

La variation linguistique est un objet d'étude privilégié par plusieurs branches de la linguistique car elle reflète comment les langues évoluent, s'adaptent et sont utilisées par différentes communautés et dans différents contextes ; elle est étudiée notamment par la

typologie et la sociolinguistique, qui abordent deux dimensions différentes de la variation¹.

La typologie examine la variation « interlinguistique », que nous pourrions définir comme la « dimension horizontale » de la variation car elle s'opère le long d'un espace physique en comparant des langues différentes.

La sociolinguistique, en revanche, porte sur la variation intralinguistique, que l'on pourrait définir comme la « dimension verticale » de la variation, car nous l'observons au fur et à mesure que l'on passe d'une couche sociale à l'autre : on peut la décrire comme la relation qu'il y a entre les différentes variétés d'une même langue.

Nous introduisons maintenant le concept de variété linguistique en citant la définition donnée par Gaetano Berruto et Massimo Cerruti dans leur *Manuale di Sociolinguistica*. Dans l'acception la plus étroite qu'ils donnent :

Una varietà di lingua è definita da un insieme di tratti linguistici che tendono a co-occorrere, cioè a comparire insieme, in dipendenza da certi fattori extralinguistici [...]. Una varietà di lingua è quindi un'entità definita contemporaneamente sul versante linguistico e sul versante extralinguistico: sul primo versante, è definita dalla co-occorrenza di certi tratti linguistici; sul secondo versante, è definita dal presentarsi di questo insieme di tratti in correlazione con certi fattori extralinguistici².

Les variétés de langue peuvent être classées dans quatre types fondamentaux en fonction de la dimension extralinguistique de la variation sur laquelle elles s'appuient. Nous identifions :

a) Les variétés diachroniques (ou historiques) qui se distinguent en fonction de leur position sur l'axe temporel. Elles montrent comment la variation mène au changement d'une langue en mettant en lumière les différentes étapes de son évolution ; nous pouvons donc considérer des variétés historiques l'ancien français, le français moderne, le français contemporain, etc.

b) Les variétés diatopiques (ou géographiques), souvent appelées aussi « régionales », résultent de la variation linguistique qui se produit le long de l'espace géographique. Des variétés diatopiques seront, par exemple, les variétés nationales de langues comme le français de la Belgique ou de la Suisse, les parlers et les usages régionaux du français en France et hors de France, la variété urbaine ou rural d'un dialecte, etc.

¹ N. Grandi, C. Mauri, *La tipologia linguistica*, Roma, Carrocci editore, 2022, pp.124-125.

² G. Berruto, M. Cerruti, *Manuale di Sociolinguistica*, Novara, De Agostini Scuola, 2015, pp. 151-152.

c) Les variétés diastratiques (ou sociales) se forment à partir des différentes origines, caractéristiques et identités sociales des locuteurs. Nous pourrions désigner comme variété diastratique le parler populaire, les argots, les variétés « ethniques » des immigrés, les variétés de français parlées par un locuteur cultivé ou sans instruction, etc.

d) Les variétés diaphasiques (ou stylistiques, situationnelles) diffèrent en fonction du contexte donné, selon la situation communicative dans laquelle la langue est utilisée ; un locuteur individuel utilise sa langue de différentes manières en fonction des milieux où il se trouve, des intentions communicatives qu'il a, des interlocuteurs auxquels il s'adresse, etc. Gaetano Berruto et Massimo Cerruti dans leur *Manuale di Sociolinguistica* opèrent une subdivision de ces variétés entre « registres » et « sous-codes », respectivement en référence, par exemple, aux registres soutenu, standard, familier etc. et à la langue utilisée dans des domaines spécifiques, comme la « langue de la médecine », la « langue de l'informatique », etc.

En tenant compte de la définition donnée par G. Berruto et M. Cerruti, nous affirmons donc que les « variétés » d'une langue représentent les différentes actualisations, chacune distincte des autres par certains traits, dans lesquelles le système linguistique se manifeste concrètement ; « variété » (de langue) est donc un terme générique pour désigner toutes les formes dans lesquelles les langues sont utilisées, c'est-à-dire leurs différents usages au sein d'une communauté linguistique.

Ces derniers temps, en linguistique a été introduit le terme « lecte » pour indiquer toute variété générale d'une langue et, à partir de celui-ci, pour préciser le type de variété beaucoup d'autres mots sont apparus, tels que « idiolecte », « sociolecte », « topolecte », etc. Une définition de ces termes accompagnée de quelques exemples nous mènera ensuite vers l'analyse approfondie du concept de « dialecte ».

Le premier système linguistique que nous observerons est ce qu'on appelle un « idiolecte » que le *Routledge Dictionary of Language and Linguistics* définit comme « language use characteristic of an individual speaker. This personal manner of

expression is, to varying degrees, apparent in an individual's pronunciation, active vocabulary and syntax³. »

Un idiolecte résulte de la compétence linguistique individuelle qui se concrétise différemment en chaque locuteur et qui lui permet, comme l'indique le *Dictionnaire encyclopédique des sciences du langage* de Ducrot et Todorov, « de marquer son originalité par rapport aux autres⁴ ».

Cela signifie que, par conséquent, comme l'affirme le *Dictionnaire de linguistique et des sciences du langage* par Jean Dubois « [...] la notion d'idiolecte implique qu'il y a variation non seulement d'un pays à l'autre, d'une région à l'autre, d'un village à l'autre, d'une classe sociale à l'autre, mais aussi d'une personne à l'autre⁵ », c'est-à-dire que tout système linguistique se compose d'une infinité de variétés personnelles et spécifiques à chaque individu.

Le « sociolecte » est souvent également dit « dialecte social ». Le *Dictionary of Linguistics and Phonetics* de David Crystal le définit comme suit: « a term used by some sociolinguists to refer to a linguistic variety (or lect) defined on social (as opposed to regional) grounds, e.g. correlating with a particular social class or occupational group⁶ ».

Un exemple de sociolecte est l'argot, qui n'équivaut pas au « slang » anglais mais plutôt au « gergo » italien étant donné que le but de sa création est d'exclure de la communication les personnes extérieures au groupe social en cryptant les messages échangés, en effet l'argot proprement dit a été d'abord celui des malfaiteurs.

Selon le *Dictionnaire de didactique des langues* de Galisson et Coste, « [...] l'argot respecte la syntaxe et, sauf exception, les habitudes morphologiques de la langue dans laquelle il s'inscrit. Sa seule originalité est de nature lexicale⁷ ». Les auteurs ajoutent également qu'il y a des mécanismes systématiques, des procédés habituels pour les créer : « [...] leurs créations se posent sur des images ou métaphores et/ou sur des déformations et modifications systématiques de mots du langage courant⁸. [...] »

³ H. Bussmann, *Routledge Dictionary of language and linguistics*, s.l., Taylor & Francis e-Library, 2006, p.533.

⁴ O. Ducrot, T. Todorov, *Dictionnaire encyclopédique des sciences du langage*, Paris, Éditions du Seuil, 1972, p.79.

⁵ J. Dubois, M. Giacomo, L. Guespin, C. Marcellesi, J.-B. Marcellesi, J.-P. Mével, *Dictionnaire de Linguistique & Sciences du langage*, Paris, Larousse, 2007, p.239.

⁶ D. Crystal, *A Dictionary of Linguistics and phonetics*, s.l., Blackwell Publishing, 2008, p.440.

⁷ R. Galisson, D. Coste, *Dictionnaire de didactique des langues*, Paris, Hachette, 1976, p. 47.

⁸ *Ibidem*.

comme par exemple la troncation, la suffixation, l'interversion des sons ou des syllabes. Comme indiqué dans le *Dictionnaire de Linguistique et des sciences du langage Dubois*, ils utilisent aussi : le codage comme dans le mot « largonji » (jargon) ; des images comme la « cafetière » pour la tête ou la « brioche » pour le ventre ; des emprunts aux dialectes et, avec une valeur péjorative, aux langues étrangères comme par exemple dans « bled » pour « village ».

Autre exemple de sociolecte (qui pourrait aussi être qualifié de « technolecte ») est le jargon. Le terme « jargon » a été d'abord une forme ancienne d'« argot » ; mais avec le temps, il a développé deux différentes significations : dans une première acception, un jargon est un système linguistique connoté négativement comme déformé, incorrect ou simplement incompréhensible, comme par exemple le jargon « franglais » ; dans une seconde acception, plus neutre, il correspond à « technolecte », à « jargon de métier, c'est-à-dire, comme l'indique le *Routledge Dictionary of Language and Linguistics* de Bussmann, « a language which is inaccessible to non-specialists », une manière de s'exprimer propre à une profession que les non experts difficilement vont comprendre, comme par exemple le jargon juridique ou le jargon des journalistes.

Il existe également ce qu'on appelle un « topolecte », c'est-à-dire une variété géographique d'une langue, ce qui, dans l'acception commune, peut être considéré un patois ou un dialecte.

Selon le *Dictionnaire de Didactique des langues* de Galisson et Coste, le patois est un « parler local ou régional constituant une variante à l'intérieur d'une langue⁹ » ; il diffère du dialecte à cause de sa moindre diffusion et de son manque de tradition écrite : « l'extension géographique du patois est généralement très limitée et, le plus souvent, les formes patoisantes, n'apparaissent qu'à l'oral. »

1.2 Le dialecte et sa relation avec la langue

La recherche des différentes acceptions du terme « dialecte » a permis de remarquer qu'il n'y a pas de valeur sémantique univoque pour le définir ni, non plus, des critères fixés pour discerner entre celui-ci et une langue.

Dans le présent chapitre, nous nous contenterons de rassembler une série de définitions et de considérations tirées de divers dictionnaires de linguistique,

⁹ *Ivi*, p. 403.

encyclopédies et manuels afin d’avoir une vue d’ensemble du sujet et de pouvoir, dans les deux chapitres qui suivent, appliquer ces trois sens différents du terme aux données collectées sur le français parlé en Belgique.

Dans la bibliographie collectée, nous sommes parvenues à identifier trois sens principaux dans lesquels un dialecte a tendance à être conçu : le sens linguistique, le sens généalogique et le sens sociolinguistique.

Cependant, avant d’entrer dans les détails, il convient de souligner que nous accorderons la même importance tant aux sens plus scientifiques du terme « dialecte » qu’à ceux plus populaires et plus courants, tous très importants pour garantir une analyse aussi critique que possible.

1.2.1 Le sens linguistique

Parmi les propositions les plus intéressantes concernant le rapport entre langue et dialecte et les significations attribuées à ce dernier, nous retiendrons sans doute celle qu’a présenté le linguiste roumain Eugen Coseriu, à qui l’on doit l’importante distinction¹⁰ entre le dialecte primaire (« primärer Dialekt »), le dialecte secondaire (« sekundärer Dialekt ») et le dialecte tertiaire (« tertiärer Dialekt »).

Dans cette première partie du chapitre, nous entendons nous focaliser sur la conception de « dialecte » dans son sens primaire, pour ensuite revenir sur les deux sens restants dans la section suivante du chapitre.

Coseriu identifie comme « dialectes primaires » toutes les variétés « historiques » appartenant à la même famille linguistique et qui existaient déjà avant la diffusion d’une langue commune, ou plutôt, qui étaient contemporaines du dialecte qui par la suite constituera la base de la langue commune, la langue dite « standard ».

Ce sont donc des variétés « sœurs », des systèmes linguistiques apparentés mais autonomes par rapport à la langue nationale, comme par exemple le dialecte vénitien, napolitain, milanais etc. par rapport au dialecte toscan, qui, pour des raisons historiques et sociales, est devenu plus tard la langue italienne standard.

Le *Dictionnaire de didactique des langues* dirigé par R. Galisson et D. Coste nous fournit un outil de discrimination entre une langue et un dialecte, c’est-à-dire le critère de

¹⁰ Berruto, Cerruti, *Manuale di Sociolinguistica*, p.72.

« l'intelligibilité mutuelle » : « [...] En général, cette variante n'est pas différente de la langue au point d'empêcher l'intercompréhension entre des locuteurs ne parlant que le dialecte et d'autres ne parlant que la langue (ou un autre dialecte de la même langue¹¹). »

La même notion est reprise dans le *Routledge Dictionary of Language and Linguistics* qui donne la définition suivante de « dialecte » : « [...] linguistic system that shows a high degree of similarity to other systems so that at least partial mutual intelligibility is possible¹². »

Si deux personnes parlent différemment, il n'y a que deux possibilités : soit elles ne sont pas capables de se comprendre, auquel cas nous pouvons dire qu'elles parlent des langues différentes ; soit elles se comprennent l'une l'autre, auquel cas elles doivent parler des dialectes différents de la même langue et ces dialectes ne seraient donc que des subdivisions de cette langue.

Cependant, ce critère pose souvent des scénarios problématiques qui pourraient remettre en question la fonctionnalité, comme par exemple les deux cas inverses des dialectes du chinois et des langues scandinaves qu'on va examiner ci-dessous¹³.

Le premier cas met en évidence que les dialectes d'une même langue ne sont pas toujours mutuellement intelligibles à l'oral : la compréhension réciproque entre les soi-disant « dialectes » du chinois (mandarin, cantonais, etc.) n'est assurée que par l'écriture qu'ils partagent.

La même chose pourrait se produire dans de nombreux cas, comme par exemple au Royaume-Uni, où il pourrait être très difficile pour un habitant du sud de l'Angleterre de comprendre certains dialectes régionaux d'Écosse ou d'Irlande du Nord à l'oral, et le degré d'intelligibilité pourrait être encore plus faible lors d'une conversation entre anglophones provenant de différents pays ; toutefois, tous ces locuteurs auraient au moins une chose en commun : ils partagent une langue écrite.

Dans le second cas se produit une situation inverse où les Suédois, les Norvégiens et les Danois sont généralement capables de se comprendre tant à l'écrit qu'à l'oral, mais leurs histoires, cultures, littératures et structures politiques distinctes justifient que l'on parle du suédois, du norvégien et du danois comme de langues différentes et non comme des dialectes de la même langue.

¹¹ Galisson, Coste, *Dictionnaire*, p.148.

¹² Bussman, *Routledge Dictionary*., p. 307.

¹³ Crystal, *Dictionary of linguistics and phonetics*, pp. 142-3.

Ce dernier exemple est la démonstration que la distinction entre une langue et un dialecte dans la plupart des cas ne doit pas être faite sur des bases purement linguistiques étant donné que ce sont des facteurs socioculturels et politiques qui influent sur les définitions des deux termes.

À l'appui de ce constat, nous citons le *Dictionnaire de Linguistique* de Jean Dubois, où le terme « dialecte » est défini par opposition à celui de « langue » comme : « [...] un système de signes et de règles combinatoires de même origine qu'un autre système considéré comme la langue, mais n'ayant pas acquis le statut culturel et social de cette langue indépendamment de laquelle il s'est développé¹⁴. »

Cela signifie que, en prenant comme exemple le dialecte picard, même s'il est dénommé un dialecte « français », il n'est pas issu de l'évolution du français et il est donc un système linguistique tout à fait différent.

Cette citation mentionne « le statut culturel et social » d'une variété de langue, question majeure qui reviendra souvent par la suite et dont la dernière partie de ce chapitre fournira une analyse plus approfondie, où seront développés des concepts inhérents tels que « langue standard », « norme » et « prestige ».

1.2.2 Le sens généalogique

Dans son sens généalogique, un dialecte serait une langue qui a évolué à partir d'une autre langue. Pour soutenir cette affirmation, il convient de reprendre ici la classification des définitions de « dialecte » fournie par Coseriu et de se pencher sur ces qu'il a appelé « dialectes secondaires » et « dialectes tertiaires¹⁵ ».

Les dialectes secondaires et tertiaires sont des variétés géographiques (diatopiques) d'une langue, découlant de la différenciation spatiale de la langue après sa diffusion ; plus précisément, les dialectes secondaires résultent de la diffusion d'une langue « koinè », c'est-à-dire d'une langue commune, et les dialectes tertiaires de la diffusion d'une langue standard, ou « langue exemplaire » telle que la définit Coseriu. Cependant, cette dernière différenciation pose un problème puisque dans la plupart des cas, une langue commune correspond à une langue standard ; par conséquent, à partir d'ici, nous ferons coïncider les deux termes.

¹⁴ Dubois, *Dictionnaire*, pp. 143-4.

¹⁵ Berruto, Cerruti, *Manuale di Sociolinguistica*, p.72.

Selon ces dernières acceptions, nous pouvons alors appeler « dialecte secondaire » (ou « dialecte tertiaire ») une variété de langue issue d'une langue antécédente, d'une langue « mère », tel qu'était le latin, par exemple, par rapport au français, à l'italien ou à l'espagnol, ou encore, toute variété géographique de langues standard et nationales d'aujourd'hui comme l'allemand, le français, l'anglais, etc.

Ce sens du mot « dialecte » est celui qui prévaut dans le vocabulaire de la linguistique anglosaxonne, selon laquelle, par exemple, c'est le cas des variétés géographiques de l'anglais britannique et de l'anglais américain (ce dernier résultant de la diffusion et de la consolidation de l'anglais dans les différentes régions des États-Unis), variétés qui, dans les milieux anglo-saxons, sont désignées par le terme « dialects ». En ce sens, l'anglais de Nouvelle-Angleterre, l'anglais de Californie et l'anglais du Missouri, par exemple, sont considérés comme des dialectes de l'anglais.

Par voie de conséquence, une question se pose : comment cette variation d'une langue mère et standard est-elle engendrée ? Souvent entrent en jeu d'autres dialectes « primaires » (sens linguistique du terme, voir 1.2.1), c'est-à-dire des langues contemporaines à cette langue standard et qui étaient déjà présentes sur ce territoire avant sa diffusion.

En prenant comme exemple la situation linguistique de l'Italie, au cours de la transition de l'italien comme langue purement littéraire à un moyen de communication orale pour la majorité des Italiens, l'idiome national a été confronté à une fragmentation au sens local et nous pouvons remarquer, aujourd'hui, l'existence de « dialectes secondaires » dans toutes les régions de l'Italie, c'est le cas des « *italiani regionali* » qui sont, en simplifiant, le produit de l'influence des dialectes locaux sur l'italien parlé : il y aura donc un « *italiano regionale siciliano* », un « *italiano regionale piemontese* », un « *italiano regionale veneto* » etc. qui ne correspondent pas en tous points à la variété standard, vers laquelle on a tendance à converger principalement à l'écrit.

1.2.3 Le sens sociolinguistique

Dans une perspective scientifique, nous constatons que, en effet, à un niveau strictement linguistique et interne, un dialecte possède un système lexical, syntaxique et phonétique aussi propre, complet et fonctionnel à l'expression et à la communication qu'une langue.

Il est donc vrai ? À un niveau externe, sur un plan extralinguistique, les caractéristiques d'un dialecte n'équivalent pas à celles d'une langue : revient alors la question du statut « plus bas » que le premier a par rapport à la seconde.

Nous analysons maintenant les concepts de « langue standard » afin de faciliter la compréhension et la mise en contexte des considérations restantes du terme « dialecte » dans son sens sociolinguistique.

Comme nous l'avons constaté, il est courant de désigner un « dialecte » d'une langue comme la forme « standard » et considérer les autres variétés de cette langue comme « incorrectes » et « impures ». Une langue standard n'est donc qu'une création sociale et institutionnelle, une variété de langue qui est arrivée à posséder et à imposer une norme explicitement codifiée et qui sert de modèle de référence reconnu pour une utilisation correcte de la langue.

Une variété standard d'une langue couvre un plus grand nombre de domaines d'utilisation par rapport aux autres variétés, tels que ceux des médias nationaux, de l'instruction et des affaires juridiques et gouvernementales.

La variété standard d'une langue a également une valeur symbolique très importante d'identification unitaire, c'est-à-dire qu'elle répond au besoin d'unité d'une communauté linguistique : en l'utilisant, les différences dans les productions linguistiques des locuteurs d'une même langue sont fondamentalement neutralisées¹⁶.

La notion de standard peut être abordée selon deux différentes perspectives : l'une, prescriptive, l'autre, descriptive. Dans une perspective prescriptive, la variété standard est conçue comme l'ensemble des normes de référence qui régissent l'utilisation correcte d'une langue ; dans une perspective descriptive, en revanche, la variété standard est comprise comme un ensemble de traits linguistiques unitaires, partagés par l'ensemble de la communauté.

Dans leur *Manuale di Sociolinguistica*, Berruto et Cerruti offrent une liste de propriétés qui caractériseraient une variété de langue dite « standard ». D'abord, « codifiée » serait le principal attribut d'une variété standard, étant donné qu'elle se définit par l'existence d'un corps reconnu de règles normatives de référence, qui sont fixées dans des grammaires et des dictionnaires et sur lesquelles se fondent les prescriptions relatives à l'utilisation correcte d'une langue. Une variété standard serait également « suprarégionale » parce que les normes qui la constituent sont unitaires et se

¹⁶ Berruto, Cerruti, *Manuale di Sociolinguistica*, p. 69.

répartissent donc de manière indifférenciée sur le territoire, généralement national, où se trouve la communauté parlante.

Selon les auteurs, une variété standard serait aussi « élaborée » dans le sens de « langue par élaboration » conçu par Kloss (et présenté dans le *Manuale di Sociolinguistica*), c'est-à-dire une langue dotée d'un système d'écriture bien établi, capable de répondre à tous les besoins d'une société en matière d'activités sociales, culturelles, scientifiques et technologiques.

Une variété standard serait aussi « prestigieuse » car elle est pratiquée et soutenue principalement par les classes supérieures de la société et par qui possède un niveau élevé d'éducation.

Une variété standard serait également « écrite » et « invariante » dans le sens de « uniforme », parce qu'elle ne connaît pas de variation interne, elle ne prévoit pas le choix de règles autres que celles codifiées normativement.

Enfin, une variété standard est définie comme « stable » et « flexible » à la fois, en ce sens que ce qui est ou n'est pas standard dans une certaine langue est « fixe » en synchronie mais peut être sujet à des changements en diachronie.

On a souvent tendance à définir comme « dialecte » toute variété qui ne possède pas les attributs susmentionnés et qui est donc un écart par rapport à la norme, et comme « langue » toute variété qui les possède et qui devient donc « standardisée ».

À l'appui de cet argument, il convient de citer encore une fois le *Manuale di Sociolinguistica*, où Berruto et Cerruti affirment que :

Da un altro punto di vista, che coinvolge la vita e la collocazione degli idiomi nella società, e che quindi pertiene alla linguistica esterna, lingua è un concetto relativo, opposto a quello di dialetto. È infatti una lingua un sistema linguistico (di solito dotato di un grado almeno relativamente alto di standardizzazione) sovraordinato ad altri sistemi linguistici presenti nella stessa comunità, destinato agli usi alti. Questi altri sistemi ad essa subordinati e di raggio meno ampio sono in genere i dialetti. Un dialetto è quindi una lingua socialmente bassa¹⁷.

En effet le mot « dialecte » évoque chez de nombreuses personnes, bien qu'avec des différences considérables selon la sensibilité individuelle, l'idée d'un système linguistique local qui est expression d'une éducation et d'une culture modestes et peu prestigieuses et qui est subordonné à la langue officielle. Comme le confirme également le *Dictionnaire culturel en langue française* dirigé par Alain Rey : « [...] le dialecte n'a pas le statut culturel, institutionnel et social de langue, réservé aux systèmes linguistiques qui ont acquis dans l'histoire une position reconnue, dominante, souvent nationale, ou

¹⁷ *Ivi*, p. 10.

officielle¹⁸. ». Cela signifie que les langues ont, en règle générale, une reconnaissance et un prestige social que les dialectes n'ont pas et surtout, que les langues ont des domaines d'utilisation qui sont le plus souvent interdits aux dialectes.

La même perspective sur le rapport de subordination existant entre une langue et un dialecte est décrite par *l'Encyclopedia of Bilingualism and bilingual education* de Colin Baker et Sylvia Prys Jones qui disent d'un dialecte :

The term may be used to describe a low status form of language, often spoken in rural areas and by people with relatively little education. Dialect is contrasted unfavorably with the standard or correct speech or writing used by educated people. The implication is that dialect is inferior to the standard or literary language, more crude and primitive, and less able to express a wide range of meanings¹⁹.

En effet, la question du prestige faible qui lui est accordé et du nombre restreint de domaines auquel l'utilisation d'un dialecte est associée est centrale dans l'instauration de sa relation « d'infériorité » par rapport à la langue standard. Comme l'indique la définition fournie par Beccaria dans son *Dizionario di linguistica* : « [...] all'interno delle numerose esigenze espressive, si tende a fare ricorso al dialetto per soddisfare poniamo, quelle affettive, quelle popolari, quelle colloquiali, ma non quelle letterarie o tecniche²⁰ ».

En outre, dans la mesure où un dialecte ne correspond pas à la variété standard, qui d'habitude bénéficie d'un plus grand prestige dans une société, il n'est pas employé pour gravir l'échelle sociale ou pour progresser sur le marché du travail ; très souvent il n'est même pas considéré comme apte à transmettre le savoir culturel raison pour laquelle, par exemple, dans les écoles italiennes, surtout depuis les années 1930, s'est répandue une attitude de lutte contre les dialectes : « nell'uso popolare la parola dialetto si riferisce a una forma di linguaggio considerata sub-standard, scorretta o corrotta, in opposizione alla forma standard, corretta di una lingua. Nell'opinione comune, parlare in dialetto vuol dire essere incolto e ignorante²¹. »

¹⁸ A. Rey, *Dictionnaire culturel en langue française*, Paris, Le Robert, 2005, tome II, pp. 30-31.

¹⁹ C. Baker, S. Prys Jones, *Encyclopedia of Bilingualism and bilingual education*, s.l., Clevedon: Multilingual Matters, 1998, Section 3: Dialects and language boundaries, p.135.

²⁰ G.L. Beccaria, *Dizionario di linguistica e di filologia, metrica, retorica*, Torino, Einaudi, 1995, pp. 229-230.

²¹ A. Akmajian, R. A. Demers, A. K. Farmer, R. M. Harnish, *Linguistica, Introduzione al linguaggio e alla comunicazione*, Bologna, Il Mulino, 1982, p.214.

Dans son sens sociolinguistique, comme nous l'avons mentionné précédemment, en plus du prestige social et culturel inférieur attribué à un dialecte et de sa gamme réduite d'utilisations, c'est aussi son degré de codification qui le différencie de la langue standard.

En effet, de toutes les caractéristiques citées plus haut, Berruto et Cerruti voient dans la codification le caractère le plus discriminant pour identifier une variété de langue « standard ». D'une manière générale, la codification d'une langue standard ne se produit pas par la main des locuteurs ordinaires mais plutôt, selon le modèle d'Ammon, qui nous est fourni dans le manuel comme point de référence, la forme standard serait fixée par :

A) Les locuteurs et écrivains professionnels tels qu'auteurs classiques et contemporains, journalistes, présentateurs de télévision et radio, politiciens etc. qui fournissent des textes modèles sur lesquels fonder la norme ;

B) Les codes linguistiques tels que les grammaires et dictionnaires qui fixent l'ensemble des règles normatives sur lesquelles s'appuyer pour obtenir des prescriptions sur l'utilisation correcte d'une langue ;

C) Les autorités normatives comme les linguistes, enseignants et éditeurs qui jugent si des traits linguistiques appartiennent ou non à la norme et corrigent les utilisations « déviantes » de la langue.

Ces trois moyens d'établissement et de diffusion d'un « code » sont de nature prescriptive, c'est-à-dire qu'ils enseignent et promeuvent le « bon usage » de la langue en excluant toute autre forme d'expression déviante qui ne corresponde pas à la variété linguistique choisie comme adéquate et officielle.

Dans ce sens, un système linguistique qui n'a pas été codifié et qui ne possède pas une norme écrite serait considéré comme un dialecte ; en effet, entre les différents attributs fournis dans le *Dizionario di linguistica* de Beccaria, les questions de l'absence d'une codification et, par conséquent, de la prévalence de l'usage oral sur l'écrit, sont marquantes dans la définition d'un dialecte qui verrait alors à son intérieur un grand flux de polymorphisme dû essentiellement à une surveillance réglementaire insuffisante et à l'oralité comme moyen de communication et d'accumulation culturelle. À l'appui de cette observation, nous citons à nouveau le *Routledge Dictionary of language and linguistics* qui affirme qu'un dialecte « does not have a written or standardized form, i.e. does not have officially standardized orthographic and grammatical rules²². »

²² Bussman, *Routledge Dictionary*, p. 307.

L'objectif de ce chapitre a été d'illustrer les trois principaux sens dans lesquels le terme « dialecte » est compris tant par les gens ordinaires que par les autorités linguistiques, afin de fournir, dans le chapitre suivant, une analyse spécifique et approfondie des « particularités » relevées dans le français parlé en Belgique en le comparant au français « standard » de Paris aux niveaux phonétique, syntaxique, lexical et pragmatique.

Chapitre 2 : le français de Belgique

Dans le présent chapitre, nous nous proposons d'offrir une description structurée de la variation grammaticale du français observée en Belgique en nous appuyant sur certaines des composantes de l'étude linguistique, telles que la phonétique et la phonologie, la lexicologie, la syntaxe et la pragmatique. Partant de la signification et des origines d'un « belgicisme », nous comptons, par la suite, détecter les traits linguistiques de caractère typiquement belge en comparant les données relevées à la variété de français dit « standard » de la France, qui joue un rôle de « référence » pour toutes les variétés extérieures à l'Hexagone.

Cette analyse va nous permettre, dans le dernier chapitre, de tirer des conclusions critiques relatives à l'exactitude du terme « dialecte » par rapport à la variété de français décrite.

2.1 Qu'est-ce qu'un « belgicisme » ?

Le terme « belgicisme » désigne un mot, une expression ou une tournure de phrase propre au français de Belgique et qui, d'habitude, ne figure pas dans le répertoire du français standard.

On peut distinguer principalement quatre différentes catégories de belgicisms en fonction de leur origine²³:

- des archaïsmes, c'est-à-dire des termes et des expressions qui ont survécu au cours des années et qui appartiennent à un état ancien de la langue française, tels que *déjeuner*, *dîner*, *septante* par exemple ;
- des dialectismes, c'est-à-dire la présence d'éléments de nature phonétique, morphosyntaxique ou lexicale attestés seulement dans les dialectes ou les parlers locaux apparentés au français (comme le wallon ou le picard) et qui sont inconnus de la langue standard ;
- des emprunts à d'autres langues, notamment des langues voisines comme le flamand (par exemple le mot *drache* qui signifie une pluie abondante et subite) ;

²³B.Pöll, *Francophonies périphériques*, Paris, L'Harmattan, 2001, p. 33.

- des innovations et des néologismes, donc des traits caractéristiques issus de l'évolution locale qui ne sont pas entravés par la norme prescriptive et qui sont inconnus dans d'autres régions de la francophonie.

On identifie des belgicisms à plusieurs niveaux linguistiques, même si le domaine du lexique est le plus dynamique, le plus riche et caractérisant, car il conserve les traits les plus spécifiques et les plus identitaires pour les francophones de Belgique. En effet, la tradition du purisme linguistique et la pression normative tendent à avoir un impact plus fort sur les composantes syntaxiques et phonétiques, tandis que les traits lexicaux sont perçus comme plus légitimes et acceptables et donc, du point de vue normatif, pas justiciables de la « grammaire des fautes ».

Cependant, il convient de spécifier que certains de ceux qui sont considérés comme des belgicisms en vérité apparaissent également en dehors de la Belgique sans pour autant cesser d'être considérés comme tels. En effet, comme l'affirme A. Valdman dans *Le français en dehors de la France*, « un régionalisme belge (pensons à septante et à nonante) ne cesse pas d'être un belgicisme parce qu'il émerge ailleurs en domaine français, le centre parisien excepté²⁴ » ; l'auteur ajoute qu'« au facteur purement géographique, il convient d'ajouter un indice statistique. Tout emploi n'est pas un usage. Il ne le devient que par la fréquence qui le généralise. Un belgicisme est donc un trait de langue caractéristique du parler belge, même s'il se rencontre à l'extérieur de la Belgique²⁵ ».

2.2 Description linguistique de la variété du français belge

Le français utilisé en Belgique diffère de celui qui est parlé en France à différents niveaux. Le présent chapitre décrira ces différences du point de vue des principaux domaines de l'étude linguistique, et préparera le champ d'analyse spécifique à chaque composante de l'étude.

Avant d'entrer dans le vif du sujet, il convient de spécifier que la variation a lieu partout, tant au niveau extra-hexagonal qu'au niveau intra-hexagonal, et que souvent nous nous référons au « français de France » comme au français de référence, lorsqu'il ne s'agit que d'un « dialecte » du français dans son sens linguistique ; il n'est effectivement qu'un des différents types de français, c'est-à-dire celui qui est parlé en Île de France et qui voit en Paris sa force motrice.

²⁴ A. Valdman, R. Chaudenson, G. Manessy, *Le français hors de France*, Paris, Honoré Champion, 1979, p.209.

²⁵ *Ibidem*.

2.2.1 Les composantes phonétique et phonologique

Les premières composantes linguistiques que nous allons considérer dans l'analyse de la variation du français belge sont la phonétique et la phonologie.

Comme l'indique la *Grammaire méthodique du français*, « la phonétique détermine les caractéristiques physiques et physiologiques des sons. Elle décrit comment ils sont produits (phonétique articulatoire), transmis (phonétique acoustique) et perçus (phonétique auditive). Quel que soit le mode de caractérisation retenu, la description phonétique des sons se veut indépendante de leur fonction linguistique ». Elle s'oppose en cela à la phonologie, qui décrit aussi les sons mais en relation avec leur fonction linguistique de différenciation pertinente, avec leur usage dans la communication : « comme leur fonction proprement linguistique est de s'opposer entre eux pour former des mots différents, elle ne retient que les caractéristiques qui les opposent effectivement les uns aux autres²⁶ ».

Les sources bibliographiques portant sur les spécificités phonétiques et phonologiques belges auxquelles nous nous référerons seront principalement quatre : *La prononciation du français contemporain en Belgique : variation, normes et identités*²⁷ ; *Le français en Belgique*²⁸ ; *Francophonies périphériques*²⁹ et *Le français hors de France*³⁰.

D'après la majorité des sources mentionnées ci-dessus, l'accent des Belges francophones serait aisément discernable à partir de cinq tendances qui affecteraient leur prononciation, rendant certains traits phonétiques « typiquement belges ».

Le premier trait caractéristique à la variété de français belge est la conservation de certaines oppositions vocaliques qui sont en train de disparaître dans le français standard, telles que :

- L'opposition entre /o/ et /ɔ/ à la fois en finale absolue et en position non accentuée, par exemple dans *peau* et *pot* et dans *botté* et *beauté* ; en outre, les Belges

²⁶ M. Riegel, J.C. Pellat, R. Rioul, *Grammaire méthodique du français*, Paris, Puf Quadrige Manuels, 2018, p.36.

²⁷ P. Hambye, *La prononciation du français contemporain en Belgique : variation, normes et identités*. Prom.: Francard, Michel, Louvain-la-Neuve, 2005, p.87, <http://hdl.handle.net/2078.1/4883>.

²⁸ A. Bardiaux, I. Racine, A.-C. Simon, P. Hambye. *Le français en Belgique* dans *La prononciation du français dans le monde. Du natif à l'apprenant*, Paris, CLE International, 2016, p. 39-43.

²⁹ Pöll, *Francophonies périphériques*, p.80.

³⁰ Valdman, *Le français hors de France*, p.206.

conservent aussi l'utilisation de /ɔ/ lorsqu'un *o* est suivi d'un *-s* comme dans *fosse* ou *grosse*.

- L'opposition entre /e/ et /ɛ/ en finale absolue, par exemple dans *piqué* et *piquet* ou dans le futur *serai* et le conditionnel *serais*.
- L'opposition entre les quatre voyelles nasales /ã/, /ẽ/, /õ/, /œ/ mais surtout le maintien de la différence entre /ẽ/ et /œ/, comme dans *brin* et *brun*. Toutefois, l'auteur mentionne que, selon Francard, cette opposition tend à être neutralisée davantage chez les jeunes et que /œ/ est donc sujette à une progressive disparition au profit de /ẽ/.
- L'opposition quantitative entre voyelles brèves et voyelles longues /i/-/i:/, comme dans *nid* et *nie*, et entre /ɛ/-/ɛ:/, comme dans *faite* et *fête*. Cette distinction, en Belgique, se fait encore pour marquer le masculin et le féminin, comme par exemple dans *né* [ne] et *née* [ne:] : la durée vocalique joue donc encore un rôle phonologique en syllabe finale ouverte, alors qu'en France, à niveau de code phonique, sa disparition a commencé déjà au début du XIX^e siècle.

Selon la bibliographie susmentionnée, un autre phénomène linguistique qui démarquerait la variété de français belge du français standard serait la réalisation d'une diérèse plutôt qu'une synérèse dans la séquence d'une voyelle haute + une voyelle et l'ajoute d'un élément semi-consonantique ou d'une semi-consonne pleine entre les deux, comme dans les mots *scier*, *niais*, *tuer*, *louer* qui seraient prononcés [sje], [nje], [tʃe], [lwe] en français de référence mais [si.je], [ni.je], [ty.we], [lu.we] en Belgique. Toutefois, Hambye, dans *La prononciation du français contemporain en Belgique : variation, normes et identités*, précise que les Français prononcent eux aussi deux voyelles dans les mots où un groupe consonantique 'obstruante + liquide' précède la voyelle haute, mais qu'ils n'insèrent pas de semi-consonne, contrairement à ce que font les Belges : donc des mots comme *ouvrier* ou *clouer*, qui seraient prononcés [uvɛie] et [klue] en français standard, en Belgique seraient [uvɛije] et [kluwe].

À cette tendance, Hambye associe un autre phénomène plutôt répandu chez des francophones belges, c'est-à-dire l'habitude d'insérer une semi-consonne comme /j/ ou /w/ pour combler un hiatus qui n'implique pas de voyelle haute, comme par exemple dans les mots *théâtre* [tejatʁ], *européen* [øvɔpejɛ̃], *Noël* [nɔwɛl] ; mais ce phénomène est plutôt marginal car il se manifeste, à l'est et au centre de la Wallonie, surtout chez les locuteurs âgés et d'une couche sociale plutôt populaire.

Une troisième tendance de prononciation typiquement belge a été relevée par Hambye dans l'articulation relâchée et moins avancée des voyelles, notamment les voyelles hautes d'après ce qu'affirment Francard, Warnant et Remacle : des mots comme *midi* et *crapule* ne seraient donc pas prononcés [mɪdi] et [kʁapyl] mais plutôt [mede] et [kʁapø]. Les auteurs relèvent aussi, dans une moindre mesure, l'ouverture des voyelles moyennes et ce trait est ce qui caractériserait par excellence l'accent belge, donc des mots comme *autre*, *drôle*, *banquier* et *société* seraient prononcés comme [ɔtʁ], [dʁɔ], [bãkjɛ], [sɔsjɛtɛ].

Une autre particularité du français des Belges, qui serait aussi liée au phénomène précédent, est la tendance à un parler « traînant » due à l'allongement des voyelles quelle que soit leur position, donc même dans des cas où la lettre n'est pas accentuée, ce qui serait contraire à la norme. En outre cela amène à autre phénomène connexe, surtout chez les locuteurs âgés ou moins éduqués : l'apparition d'un élément consonantique après les voyelles finales allongées, suite à une forme de diphthongaison, par exemple *amie* [ami:] ou *épée* [epe:j].

La dernière des cinq tendances du français parlé en Belgique porte sur le consonantisme : se produit un assourdissement des consonnes sonores en position finale de syllabe, elles sont soumises à un dévoisement soit en fin du mot, comme dans *mariage* [maRja:] ou *robe* [Rɔ:p], soit dans des unités prosodiques, par exemple *passage à niveau* serait [pasafanivo] ou *sa mère lui lave les cheveux* serait [lɥilafleʃfø]. L'origine de ce phénomène serait à identifier dans l'interférence du substrat dialectal wallon et il est considéré comme une des particularités les plus stéréotypées de l'« accent belge », bien qu'il soit de moins en moins présent chez les jeunes générations et les locuteurs dotés d'un haut degré d'éducation.

Telles sont les tendances le plus souvent répertoriées. Mais il y en a d'autres qui méritent d'être mentionnées en tant que distinctives de la variété de français belge, comme par exemple :

- le système à deux semi-consonnes au lieu des trois [j], [w], [ɥ] du français de référence : où d'habitude on trouve un [ɥ], les francophones belges prononcent souvent un [w], donc des mots tels que *lui*, *nuit*, *puis* et *huit* seront prononcés [lwi], [nwi], [pwis] et [wit] ;
- la nasalisation des voyelles orales au contact d'une consonne nasale, par exemple *reine* comme [rɛ̃n], *poème* comme [pɔ̃ɛm], *jaune* comme [ʒɔ̃:n]. Ce trait serait particulier aux régions du Hainaut occidental et à une partie du Brabant wallon

- tandis que, dans l'est de la province de Liège, on observe le phénomène inverse : les voyelles nasales perdent ou atténuent leur nasalité, ex. *pantalon* [pa:talɔ] ;
- la séquence l + yod au lieu d'un simple yod dérivé de la transformation de l'ancien l mouillé : on entendra donc le mot *tailleur* prononcé [taljœ:R] au lieu de [tajœ:R]. D'après A. Valdman dans *Le français hors de France* (1979, p.206), cela serait un trait de prononciation commun tant au français wallon et qu'au français flamand ;
 - l'altération du [t] et du [d] dans la prononciation de graphies t + i + voyelle et d + i + voyelle, le *t* et le *d* devenant plus ou moins patalisés et chuintants, ex. *pitié* serait prononcé plus comme [pitʃe] ;
 - une intonation typique de la plupart des langues germaniques que Valdman attribue au français parlé par les bilingues flamands et qui consiste à marquer nettement l'accent tonique et à ajouter des accents sur des syllabes normalement atones. L'auteur du *Français hors de France* affirme que « de l'accentuation ainsi renforcée résultent des oppositions syllabiques qui impriment à la chaîne parlée une allure heurtée, un relief rugueux, en contraste avec la mélodie de phrase du français standard ».

2.2.2 La composante syntaxique

Traditionnellement, la syntaxe traite de la façon dont les mots se combinent pour former des groupes de mots et comment ceux groupes s'enchaînent pour former des propositions. Comme l'affirme la *Grammaire méthodique du français*³¹, en français, on peut parler de l'existence d'une dimension syntaxique grâce au caractère non arbitraire de l'ordre des mots et « la combinatoire proprement syntaxique, loin de se réduire au seul ordre linéaire des mots, détermine leur regroupement en syntagmes qui fonctionnent comme des unités intermédiaires entre le niveau des mots et celui de la phrase ».

La variation syntaxique de la variété de français belge semble beaucoup plus limitée que celle que l'on retrouve au niveau phonétique ou lexical et que souvent les belgicisms syntaxiques sont en fait des traits qui figurent aussi dans d'autres régions de la francophonie périphérique.

³¹ Riegel, Pellat, Rioul, *Grammaire*, p. 39.

Une des premières observations syntaxiques réalisées par Francard dans *Les belgicisms grammaticaux : Une denrée rare dans la terre des grammairiens ?*³² porte sur l'ordre des mots dont l'utilisation de l'adverbe *assez* est un exemple. Tandis que le français de référence place d'habitude *assez* avant l'adjectif, l'adverbe ou le nom, dans la variété de français belge, il peut être placé après pour exprimer un degré suffisant de quantité ou de qualité comme dans les phrases suivantes : « pas besoin de l'aider, il est malin assez », « impossible de le suivre, je ne cours pas vite assez » ou « avec des ogres comme eux, je n'aurai pas de viande assez », lorsqu'en français standard, on dirait plutôt *assez malin, assez vite et assez de viande*.

Il s'agit d'un phénomène qui prolonge un usage bien documenté en ancien français et qui s'est conservé jusque dans la langue classique et, bien qu'il soit considéré comme un belgicisme, comme dans la plupart des cas, il est répandu dans beaucoup d'autres zones francophones. En effet, on retrouve cette postposition d'*assez* dans certaines régions de France, surtout dans le Nord-Pas-de-Calais et en Lorraine française où, par contre, il est suivi de *pour* + *infinitif* ou de *pour que* + *proposition* : « il est riche assez pour ne rien faire » ou « il parle fort assez pour qu'on l'entende de loin ».

Un autre trait syntaxique relatif à l'ordre des mots a été mis en évidence par Francard : l'habitude de certains francophones belges de placer régulièrement des adjectifs épithètes avant le nom, lorsque, dans le français de référence, ils sont le plus souvent postposés à celui-ci : on aura donc « une propre chemise », « du sale linge », « une laide ville » et « des courtes manches » au lieu de « une chemise propre », « du linge sale », « une ville laide » et « des manches courtes ». Ce phénomène, selon l'auteur, est un exemple de l'influence des langues régionales romanes, « qui présentent les mêmes tours, elles-mêmes étant sans doute influencées par l'adstrat germanique » et il affirme, en outre, que « ces cas d'antéposition ne s'observent plus guère aujourd'hui que chez des locuteurs âgés, dans des aires où les langues régionales étaient naguère vivaces ».

Un autre comportement linguistique qui paraît être caractéristique de la variété de français belge est l'« imparfait ludique » que Francard définit comme « l'imparfait dont usent les enfants qui se distribuent les rôles avant d'entamer un jeu : « *on disait que j'étais le papa et toi la maman* » ; « *toi tu étais le gendarme et moi le voleur* ». L'auteur estime d'ailleurs qu'il n'intervient aucune influence d'autre langue et qu'il s'agit donc d'une

³² M. Francard, *Les belgicisms grammaticaux : une denrée rare dans la terre des grammairiens ?*, Information Grammaticale, vol.166, 2020, p. 36-42.

véritable innovation linguistique puisque « l'imparfait invite à considérer ces dispositions comme acquises, pour l'ensemble de la durée du jeu ».

La syntaxe du français de Belgique se caractérise aussi par le phénomène de l'infinitif substitut, c'est-à-dire la coordination de l'infinitif au verbe conjugué, même lorsque les deux verbes n'ont pas le même sujet. Les phrases suivantes servent d'exemple : « *ces enfants-là ne se battent jamais ni même se quereller* », « *il faut que je revienne et recommencer à travailler* » ; « *au cas où il quitterait ses parents et se marier* » ; « *tu apporteras ton linge et me laisser le laver* », « *il vaut mieux que tu partes en avance et ton gamin suivre un peu après* ».

Un autre belgicisme syntaxique très fréquent qui mérite d'être mentionné est la tendance des francophones belges à utiliser tous les éléments de la négation. D'après une analyse de 400 phrases négatives menée par Pohl dans *Témoignages sur la syntaxe du verbe dans quelques parlers français de Belgique*³³, il a été constaté que « quatre pour cent d'entre elles, seulement, sont privées de *ne*, tandis qu'à quelques kilomètres, en Lorraine, le pourcentage des phrases négatives sans *ne* s'élève à quarante-quatre pour cent ».

Il convient aussi de citer d'autres tournures et locutions verbales relatives à la syntaxe de la variété belge qui ont été recueillies dans *Le français hors de France*³⁴, telles que :

- l'utilisation d'*avoir* suivi d'un qualificatif dans des expressions comme *avoir facile, avoir difficile, avoir bon, avoir mauvais* ;
- la tournure « *qu'est-ce que... pour* » comme formule interrogative comme dans « *qu'est-ce que c'est pour un homme ?* » dans le sens de « *quelle sorte d'homme est-ce ?* » ou encore « *qu'est-ce pour une fleur ?* » comme « *quelle fleur est-ce ?* » ;
- l'insertion d'un *que* explétif entre l'adverbe de quantité et le *pour* suivi par l'infinitif, comme par exemple « *il est assez puissant que pour agir seul* » ou « *il est trop petit que pour ouvrir la fenêtre* » ;
- la locution *assez bien* dans un sens quantitatif : « *il y avait assez bien de monde, pas mal de monde* » ;

³³ J. Pohl, *Témoignages sur la syntaxe du verbe dans quelques parlers français de Belgique*, Bruxelles, Palais des Académies, 1962, p. 18.

³⁴ Valdman, *Le français hors de France*, p. 208.

- l'emploi de *leur* suivi d'un numéral cardinal, par exemple « *une maison pour leur deux* » dans le sens de « eux deux » ou « *ils sont venus leur cinq* » dans le sens de « à cinq » ;
- l'utilisation des prépositions : à « *aller à messe* », « *aller au docteur* » ; après « *chercher après des allumettes* », « *regarder après quelqu'un pour voir s'il vient* » ; sur « *jouer sur la rue* », « *loger sur une chambre* », « *être fâché sur quelqu'un* ».

2.2.3 La composante lexicale

Comme l'affirme la *Grammaire méthodique du français*, « la composante lexicale d'une grammaire décrit la connaissance que nous avons du stock de mots qui constituent notre « dictionnaire mental »³⁵. La lexicologie examine comment les mots sont formés, comment ils sont liés les uns aux autres et comment ils évoluent au fil du temps.

La variation lexicale du français belge constitue la dimension la plus riche et la plus indépendante du français standard parce que, comme le soutient A. Brun, « c'est par le vocabulaire que le français régional manifeste le mieux son originalité ».

Dans *Le français hors de France*, A. Valdman parle d'un « français marginal » en se référant à la variété linguistique dans laquelle subsiste encore un significatif résidu de traits lexicaux qui n'ont pas été reçus dans le français standard ; ce français au lexique « panbelge », d'après l'auteur, « comporte de nombreux mots usités - en dehors de toute sanction normative - dans l'usage écrit (non littéraire), et certains d'entre eux se sont trouvés consacrés par la langue officielle du pays ». Il s'agit de certains belgicisms tout à fait « légitimisés » qui échappent alors à la norme et au jugement des puristes de la langue et qui sont consciemment « acceptés » par les Belges.

Toutefois, avant de présenter une liste de ces particularités lexicales du français belge, il convient de citer les données rapportées par Valdman dans *Le français hors de France* relatives à un relevé effectué par Piron antérieurement :

Les belgicisms de vocabulaire fréquemment étudiés au point de vue normatif ont fait l'objet d'un relevé systématique, qui, dans le plus récent état (Piron 1973), comprend 243 unités parmi lesquelles 114 signifiants non attestés en français standard ; la différence avec les signifiés s'explique du fait que la majorité des formes lexicales relevées existe en français standard, mais avec un sens différent ou un second sens (bissémantisme).

³⁵ M. Riegel, J.C. Pellat, R. Rioul, 2018, p. 37.

Il convient de rapporter la classification des belgicisms lexicaux rédigée par l'auteur selon les deux critères des catégories idéales et de l'origine des mots. Le premier critère permet de distinguer un lexique spécifiquement belge dans les domaines suivants :

- **la vie politique, administrative et scolaire** : *agrération*, ratification officielle d'un acte, d'une décision ; *bourgmestre*, maire d'une ville ou d'une commune ; *échevin*, adjoint du maire ; *maison communale*, mairie ; *prestation*, tâche exécutée en vertu d'une règle ou d'un contrat ; *rétroactes*, antécédents d'une affaire, d'une décision ; *subsidier*, subventionner. Pour ce qui est de l'enseignement: *athénée*, lycée de garçons ; *auditoire*, salle de cours ; *calepin* ou *mallette*, cartable d'écolier ; *émérite*, professeur de Faculté ou magistrat retraité avec maintien du traitement d'activité ; *farde d'écolier*, liasse de copies ; *fourche*, creux dans l'horaire d'un enseignant ou d'un élève ; *minerval*, rétribution scolaire ; *régent*, professeur de l'enseignement secondaire au degré inférieur ; *touche*, crayon pour ardoise d'écolier ; *valves*, tableau d'affichage sous vitrine. La vie de l'enseignement secondaire et supérieur possède également un argot propre, comme par exemple : *bloquer*, étudier avec acharnement en vue de l'examen ; *brosser*, (d'où *brossage* et *brosseur*) sécher un cours ; *buse*, (d'où *buser* et *buseur*) échec à l'examen ; *copion*, note clandestine pour copier à l'examen ; *guindaille*, (d'où *guindailleur* et *guindailleuse*) beuverie d'étudiants ; *kot*, (d'où *koter*, vivre en kot) garni d'étudiant ; *manchaballe*, étudiant qui fait de l'excès de zèle ; *mofler*, (d'où *mofleur*) recalculer, faire échouer à l'examen ; *muser*, bourdonner pendant un cours.
- **la vie judiciaire** : *attirer en justice*, citer ; *colloquer*, (d'où *collocation*) interner ; *comminer*, menacer ; *conster*, résulter de ; *indaguer*, mener une enquête ; (sans) *relevance*, (sans) portée, (sans) effet juridique ; *vinculer*, lier, entraver.
- **la vie domestique** : *archelle*, étagère à crochets ; *assiette profonde*, assiette creuse ; *blinquer*, reluire ; *brise-vue*, brise-bise ; *chamoisette*, chamoisine ; *charbonnière*, seau ou bac à char bon ; *clenche*, poignée de porte ; *coussin*, oreiller ; *drap*, serviette ; *duvet*, édredon ; *femme à journée*, femme qui fait des ménages ; *loque à reloqueter* (d'où *reloqueter*) ou *à poussières*, chiffon pour épousseter ; *place*, pièce d'habitation ; *quartier*, petit appartement ; *ramassette*, pelle poussières ; *savonnée*, eau savonneuse et petite lessive faite à la main ; *sous-tasse*, soucoupe ; *tapis-plain*, moquette ; *torchon*, serpillère.
- **l'alimentation et les friandises** : *bonbon*, biscuit sec ; *boule*, bonbon acidulé ; *chicon*, chicorée de Bruxelles (légume) ; *chique*, même sens que *boule*, mais au

pays de Liège ; *couque*, pain d'épices ; *cramique*, pain aux raisins ; *elbot*, flétan ; (poisson à l') *escavêche*, préparé en marinade ; *filet américain*, steak tartare ; *fricassée*, omelette au lard ; *galet*, petite gaufre sèche ; *gosette*, sorte de chausson aux fruits ; *pain français*, baguette ; *pâté*, petit gâteau à la crème ; *pistolet*, petit pain rond ; *praline*, crotte de chocolat ; *sirop*, (d'où *siroperie*) sorte de mélasse à base de jus de pommes ; *spéculation*, biscuit moulé en formes diverses ; *tête pressée*, fromage de tête ; *vitoulet*, boulette de viande hachée.

- **les transports** : *aubette*, abri à l'arrêt des transports publics ; *banlieue*, train omnibus ; *chef-garde*, contrôleur de train ; *coupon*, billet de chemin de fer ; *évitement*, détournement (sur une route) ; *grenailles errantes*, gravillons ; *guide*, indicateur des chemins de fer ; *machiniste*, conducteur de locomotive ; *trémie*, tunnel routier ; *vicinal*, tramway de campagne.
- **les professions et le commerce** : *ardoisier*, couvreur ; *friture*, friterie ; *import*, montant d'une facture ; *légumier*, marchand de légumes ; *louageur*, loueur de voitures ; *mali*, déficit ; *minque*, halle aux poissons ; *remettre*, céder un commerce ; *renon*, (d'où *renoncer*, donner congé (à un locataire) résiliation d'un bail ; *vidange*, verre consigné.

Le second critère de répartition utilisé par l'auteur est celui de l'origine, selon lequel on peut distinguer entre :

- **les archaïsmes** : *athénée*, *aubette*, *berce*, *casuel* (fragile), *courtiser*, *coussin*, *cru* (humide et froid), *cuvelle* (petite cuve), *déjeuner* (premier repas du matin), *dîner* (repas de midi), *échevin*, *endéans* (dans le délai de), *entièreté*, *farde* (chemise, dossier), *légumier* (marchand de légumes), *nonante*, *perdurer*, *pleuviner*, *quartier*, *régent*, *sacoche* (sac de dame), *septante*, *souper* (dîner du soir), etc., plus tous les termes de procédure judiciaire cités plus haut.
- **Les néologismes** :
 - a) de forme : *accisien* (préposé au contrôle de la loi sur le débit de l'alcool), *agrération*, *ajoute* (ajout), *amitieux*, *avant-plan* (premier plan), *bloqueur*, *bisbrouille* (brouille, différend), *brise-vue*, *calcareux* (adj., calcaire), *carabistouille* (calembredaine), *carte-vue* (carte postale illustrée), *castar* (costaud), *chamoisette*, *charbonnière*, *chef-garde*, *déforcer* (enlever de la force au sens moral), *défranchi* (privé d'assurance), *décauser* (dénigrer), *doublant/doubleur* (élève qui redouble sa classe), *drache* (pluie battante),

dracher (pleuvoir de verse): *échevinal, éméritat, exemplatif, fagnard, filet américain, fransquillon* (péjoratif de Français), *froebélien* (relatif à l'école Froebel ou école maternelle), *frotte-manche* ou *frotteur de manche* (flagorneur, lèche cul), *graduat* (titre d'enseignement supérieur non universitaire sanctionnant certaines études techniques), *grenailles errantes, guindaille, hache* (hachis), *instiguer* (inciter à), *jouette* (qui aime à jouer); *labouré* (labour), *louageur, mali* (déficit), *manche-à-balles, se méconduire, méconduite* (inconduite), *mêle-tout* (personne brouillonne), *mofleur, navetteur* (qui fait la navette entre son domicile et la localité où il travaille), *nonantaine, nonantième, péréquater* (péréquer), *pain français, pistolet, pli* (raie de cheveux), *postposer, prester, raccuser* (cafarder), *rattachiste* (partisan du rattachement de la Wallonie à la France), *réciproquer, régendat, reloqueter* (torchonner), *renon* (résiliation d'un bail), *savonnée, septantaine, septantième, siroperie, sous-tasse, subsidier, tapis-plain, tête pressée, wallingant.*

b) de sens : *amulette* (personne peu sérieuse, qui s'adonne trop au plaisir), *ardoisier, auditoire, bonbon, boules, buse, calepin, carrousel* (manège de chevaux de bois), *chasser* (venter, souffler en courant d'air), *chicon, chique, clenche, coupon, cour* (lavatory, toilettes), *déjeter* (gaspiller), *déjeté* (négligé, en désordre), *déloger* (découcher), *doubler* (redoubler une année d'études), *drap, duvet, émérite, escaliers* (marches d'un escalier), *évitement, fade* (étouffant en parlant de la température), *flamingant* (partisan flamand), *fourche, fricassée, galet, galoche* (chaussure en caoutchouc), *goûter* (plaire à la saveur; avoir le goût de) ; *griffe* (égratignure), *guide, hausser* (faire monter une enchère), *légumier, lichette* (cordonnet), *ligne* (raie de cheveux), *mallette, pâté, posture* (statuette), *praline, préfet, prestation, remettre* (céder), *renoncer* (résilier un bail; donner congé à un locataire), *renseigner* (indiquer, signaler + nom d'objet), *sirop, torchon, tirer* (souffler en courant d'air), *tirette* (fermoir-éclair), *vidange, vicinal.*

- **Les dialectismes** : *archelle* ; *avance* dans « *il n'y a pas d'avance* » pour exprimer l'inutilité d'une action ; *buse* ; *boire le café* ; *prendre le goûter, chantoir* (excavation où s'engouffre un cours d'eau) ; *coussin* ; *cumulet* ; *ducasse* ; *fagne* (lande marécageuse des hauts plateaux de Belgique) ; *gosette* ; *gratte, égratignure*

; *mofler* ; *place* ; *ravoir*, *prendre une revanche*, *avoir (quelqu'un) au tournant* ; *se ravoir*, *retrouver son état normal* (après une émotion), etc.

- **Les emprunts de parlers flamands** : *blinquer*, *bloquer*, *bourgmestre*, *conque*, *crolle*, *drève*, *dringuelle*, *kot*, *minque*, *pape* (bouillie pour enfants), *savoir* pour « pouvoir », *spéculation* ou *spéculaus*, « retour » : *avoir* ou *recevoir de retour*, *tenir* (conserver, posséder).

Aux particularités mentionnées ci-dessus nous ne pouvons manquer d'ajouter le plus célèbre des belgicisms lexicaux, c'est-à-dire l'utilisation du verbe *savoir* dans le sens de *pouvoir* comme dans les phrases suivantes : « *la clef ne sait pas entrer dans la serrure* », « *avec l'argent qu'il gagne, il sait acheter tout ce qu'il veut* ».

Il y aurait également des locutions verbales à retenir comme : « *tirer son plan* : se débrouiller; *avoir le temps long* : s'ennuyer d'attendre; *avoir de bon* : en droit, en réserve; *tomber faible* : s'évanouir ; *ne pas se retourner sur (ou après) quelque chose ou quelqu'un* : ne pas s'en préoccuper ou y prêter attention ; *n'en pouvoir rien* : n'y pouvoir rien ; *ne pouvoir mal* : n'avoir garde, ne pas courir de danger ; *se faire mal de* : se faire de la peine de ; *faire corvée* : se déranger pour rien, faire buisson creux ; *chercher misère* : chercher noise, etc. ».

D'après A. Valdman, plusieurs des termes susmentionnés dérivent de la continuation ou de la survivance de faits du français populaire ou du français provincial. Mais il y aurait également certaines tournures et expressions appartenant au français-flamand comme : *soigner pour*, c'est-à-dire « veiller à » qui vient de *zorgen voor* ; *ne savoir de rien* ou « n'être pas informé de » de *weten van niets* ; *ne pas savoir de chemin avec quelqu'un*, qui est « ne pas en venir à bout » de *kunnen met (...) geen weg* ; *pouvoir [faire] de quelqu'un*, comme dans la phrase *je peux de mon père* ou même *je peux sortir de mon père*, c'est-à-dire *j'ai la permission de mon père* qui dérive de la tournure *iets van (...) moeten doen*.

2.2.4 La composante pragmatique

D'après la *Grammaire méthodique du français*, la pragmatique :

[...] constitue le domaine le plus récent de la recherche linguistique. Sous ce terme se regroupent depuis le début des années 1970 un ensemble de travaux qui envisagent les énoncés linguistiques comme des outils d'interaction communicative et décrivent les conditions effectives de leur emploi. En dépit de leur diversité, ces approches reposent sur la même hypothèse fondatrice. Elles postulent en effet que l'activité langagière est

une pratique intersubjective, finalisée et réglée par des principes d'efficacité et de bonne conduite communicative.³⁶

Cela signifie que toute utilisation de signes, toute production de sens se fait dans un contexte situationnel, c'est-à-dire dans certaines coordonnées spatio-temporelles, par un certain individu doté de certaines propriétés sociales et interactionnelles et pour certains destinataires, au cours d'une certaine activité et au sein d'une certaine scène sociale.

Dans le cas de la variété de français belge, on peut remarquer que son utilisation varie suivant les circonstances communicatives et que son statut peut apparaître plutôt instable, car, si d'un côté, les Belges, notamment chez les générations anciennes, souffrent d'un sentiment d'incertitude et d'illégitimité linguistique qui est conséquence des années de condamnation des belgicisms, des essais de les éradiquer afin « d'épurer » la langue française, de l'autre côté, nous nous rendons compte qu'il s'agit de la variété utilisée dans la majorité des domaines de la société et que, notamment dans sa composante lexicale, elle est globalement acceptée et non jugée comme erronée.

Ce dernier scénario, comme on l'a mentionné plus haut, a pu se développer grâce au changement qui s'est opéré au fil des ans et qui a abouti à la progressive ouverture vers une acceptation plus bienveillante envers les belgicisms ; d'ailleurs, comme l'observe Moreau dans *Les Belges et la norme* :

les aînés sont les plus normatifs pour les belgicisms, les mots ou expressions de français populaire et l'argot. L'un et l'autre de ces points sont sans doute à mettre en relation avec le fait que les plus jeunes des sujets ont été le moins en contact direct avec le discours normatif florissant jusque dans les années 60 et 70, et en particulier à celui qui se consacrait aux spécificités belges³⁷.

En effet, comme il est affirmé dans *Le français hors de France*, il existerait une sorte de « français belge neutralisé », à l'intérieur duquel une grande partie des mots, comme par exemple les termes administratifs ou de friandises, « pourraient se trouver dans un texte destiné à un public belge sans que celui-ci y perçoive une connotation spéciale ».

Par contre, comme le suggère Moreau dans *Les Belges et la norme*, il y a sûrement une distinction entre des belgicisms « de premier ordre » et des belgicisms plus « humbles » : « on observe que les belgicisms utilisés par les classes socio-culturellement dominantes échappent pour la plupart à la stigmatisation qui frappe les belgicisms populaires, que ce soit dans les ouvrages normatifs ou dans les jugements des sujets ». Cela déboucherait sur l'établissement, sur critères essentiellement sociaux, d'une variété

³⁶ Riegel, Pellat, Rioul, *Grammaire*, p. 43.

³⁷ M.-L. Moreau, H. Brichard, C. Dupal, *Les Belges et la norme*, Louvain-la-Neuve, Duculot, 1999, p.9.

considérée de « prestige », élevable au statut de norme endogène pour le reste du pays et d'une variété de niveau socialement faible et donc à éviter ou limiter. Dès lors, dans la mesure où il s'agit d'une question interne à la société belge et en évolution constante, nous jugeons plus efficace de ne pas distinguer les deux classes de belgicisms afin de ne pas empiéter sur des aspects purement sociaux et non fonctionnels à notre étude.

Revenant à la question de l'emploi du français belge, en tant que langue commune et nationale, on constate qu'il est utilisable et effectivement utilisé dans la plupart des situations communicatives : il remplit les fonctions de véhicule pour les affaires administratives, pour la communication du savoir et des connaissances, pour la communication avec l'extérieur etc., et son utilisation n'est pas limitée seulement à des contextes « inférieurs » comme par exemple dans la vie affective, intime ou quotidienne.

La langue française parlée en Belgique n'a donc pas la même fonction qu'on attribue à l'utilisation des dialectes flamands et wallons ou du moins des expressions dialectales qui sont limitées à des situations informelles, familiales, de plaisanterie ou chez les locuteurs plus âgés. En effet, comme l'affirme A. Valdman dans *Le français hors de France* :

[...] il arrive aussi que le langage du Belge moyen s'approprie des termes (et aussi des expressions) empruntés au fonds dialectal ; le locuteur les admet dans son français parce qu'il leur prête une valeur affective, d'ordinaire plaisante, dont il désire colorer son discours. Ainsi le francophone bruxellois, même s'il ne parle pas flamand, émaillera sa conversation d'emprunts pittoresques au parler des quartiers populaires : « *brool* », rebut, désordre ; « *zieveerer* », radoteur, hâbleur ; « *zinneke* », sans race, bâtard ; « *snul* », imbécile, niais ; le Liégeois agira de même avec le wallon « *margaille* », échauffourée, tohu-bohu ; « *spitant* », vif, déluré, *tourciveûs*, retors, *mèhins*, petits ennuis de santé, *bal'ter*, « faire aller », plaisanter, etc. Le pouvoir d'évocation attaché à ces usances particulières fait qu'elles sont senties comme n'ayant pas d'équivalent exact en français. [...] Prétendre bannir ces façons de parler propres à un usage familial apparaît dès lors comme une chimère³⁸.

Pour ce qui concerne les deux autres langues qui possèdent le statut d'officialité en Belgique, c'est-à-dire le néerlandais et l'allemand, tout comme le français, elles bénéficient de droits et d'une protection spécifique en vertu de la constitution belge et leur usage est réglementé par la loi.

Le néerlandais constitue, à côté du français, l'autre langue prédominante dans le pays ; d'ailleurs, elle est la première langue parlée en région flamande, où elle est utilisée dans des domaines formels tels que l'enseignement, l'administration publique et le système public.

³⁸ Valdman, *Le français hors de France*, p.208.

Pour ce qui est de l'allemand, par contre, bien qu'il soit reconnu comme langue nationale et officielle, il a une portée géographique plus limitée vu qu'il n'est parlé que dans une petite région de l'est de la Belgique près de la frontière allemande, autour des régions d'Eupen et de Malmedy, où il est également utilisé dans des contextes administratifs et éducatifs.

Ces données collectées plus haut concernant la variété de français belge dans ses composantes phonétique, phonologique, syntaxique, lexicale et pragmatique pourront maintenant être confrontées aux définitions et aux constatations sur le concept de dialecte fournies dans le premier chapitre afin de discuter l'exactitude du diagnostic et sa potentielle pertinence.

Chapitre 3 : nos conclusions

Le présent chapitre a pour but principal de traiter le statut linguistique et social de la variété de français pratiquée en Belgique et de identifier les raisons pour lesquelles elle a pu être qualifiée de « dialecte ». Nous nous servons des trois différentes significations du terme, qui ont été définies dans la première partie de cette étude, à savoir le sens linguistique, le sens généalogique et le sens sociolinguistique, que nous comptons analyser dans le cadre des spécificités linguistiques belges réunies dans le deuxième chapitre de ce mémoire. En outre, dans l'objectif de réduire la complexité de la situation sociolinguistique belge, il convient d'aborder également des sujets et des concepts étroitement liés à la question, tels que le « purisme », l'« hypercorrection », l'« insécurité linguistique », la « langue polynomique » et le « pluricentrisme linguistique », ainsi qu'une mention à la politique linguistique menée par la Belgique et une autre région de la Francophonie, c'est-à-dire le Québec.

3.1 Le sens linguistique de « dialecte » et le français de Belgique

Pour mieux juger si la variété de français pratiqué en Belgique peut consister ou non en un dialecte, reprenons la définition linguistique fournie dans le premier chapitre.

Comme nous l'avons affirmé en nous appuyant sur la notion de « dialecte primaire » fournie par le linguiste Eugen Coseriu, un dialecte, au niveau strictement linguistique, est une variété « historique » et contemporaine de celle qui, par la suite, constituera la base de la langue « standard ». Il s'agit donc d'une différenciation sur un plan chronologique entre ce qui est un dialecte et ce qui est une langue, où le premier, dans le passé, pour des raisons sociales et politiques, n'a pas évolué à la seconde.

Dans notre cas spécifique, les différences relevées dans la variété de français de Belgique par rapport au français de Paris n'en font pas un dialecte dans son sens « primaire » ou linguistique.

Ce sont le picard, le wallon, le lorrain et le champenois qui peuvent effectivement être considérés comme des dialectes « français » car ils sont des variétés sœurs et contemporaines du « francien » ou « francilien », qui correspondent au parler de Paris et de l'Île-de-France en général qui a été choisi comme standard ; par contre il ne serait tout

de même pas correct de les dénommer comme « dialectes du français » parce qu'ils ne sont pas « fils » issus de cette variété qui a été érigée au « standard ».

Si nous recourons au critère de « l'intelligibilité mutuelle » fourni dans le premier chapitre comme validation de cet argument, nous constatons qu'il s'agit en effet de deux variétés de la même langue parce que l'intercompréhension entre un locuteur qui parle le français « standard » de Paris et un locuteur de la variété de français belge est immédiate et peu problématique : malgré les particularités phonétiques ou les belgicisms lexicaux, le degré de différenciation n'empêche pas une communication linéaire et facile.

3.2 Le sens généalogique de « dialecte » et le français de Belgique

Si nous reprenons maintenant l'explication du terme « dialecte » dans son sens secondaire (selon la classification réalisée par Coseriu) et généalogique donnée dans le chapitre initial, « un dialecte serait une langue qui a évolué d'autre langue », donc il serait une variété de langue « issue d'une langue antécédente, d'une langue mère ». En soi, cela signifie que toute variété géographique d'une langue qui est répandue en dehors de son noyau central et initial peut être désignée comme un dialecte et il s'agit de la règle dans la linguistique anglo-saxonne (surtout américaine) qui voit dans l'anglais de Nouvelle-Angleterre, l'anglais de Californie et l'anglais du Missouri, par exemple, des « dialectes de l'anglais ». Sous cet angle, le français de Belgique serait considéré comme un dialecte du français, tout comme le français de Suisse, le français du Congo, le français du Québec etc. et même à l'intérieur d'un état, au niveau régional : le dialecte français liégeois, le dialecte français genevois, le dialecte français tournaisien, etc.

Cependant, comme on l'a indiqué dans le premier chapitre, cette diversification régionale est le fruit de l'interférence des dialectes « primaires » et historiques qui influent et modifient la variété standard qui se répand dans le territoire ; par conséquent, le « dialecte français belge » devrait beaucoup de ses spécificités aux dialectes primaires que nous trouvons dans le pays, comme par exemple le wallon.

Un point de vue tout à fait pertinent sur l'avenir envisagé par les dialectes primaires et secondaires est fourni par A. Brun, que dans le chapitre XXV écrit par A. Valdman figurant dans *La norme linguistique* d'E. Bédard et J. Maurais, est défini comme « l'un des pionniers dans la description du français régional » et qui affirme :

Et puis, ce français régional, c'est peut-être le germe d'une langue à venir. Imaginons que, dans les siècles prochains, les idiomes locaux, après une période de vie ralentie, deviennent des langues mortes : il y a un nouveau patois prêt à recueillir leur succession, c'est le français régional. Imaginons d'autre part, qu'à la suite d'événements historiques, impossibles à prévoir, le système moderne des nations unifiées et centralisées soit remplacé par une forme très différente des groupements humains. Le jour où notre régime, foncièrement unitaire, se disloquerait, l'unité de la langue française serait, par répercussion, compromise : quand les forces centrifuges tendent à prévaloir au point de vue politique, la segmentation linguistique s'ensuit. Chaque variété de français régional se trouverait alors en position favorable pour se différencier de plus en plus des autres formes de français local qui coexistent sur notre territoire, et l'on entrevoit, sur les ruines du français commun, le pullulement de dialectes nouveaux issus de lui³⁹.

Cela signifie que potentiellement, dans un futur pas trop lointain, les dialectes généalogiques pourraient prendre la place des dialectes primaires, désormais atténués et affaiblis et que il y aurait une nouvelle variation issue d'un mélange entre les « ruines du français commun » et les particularités linguistiques qui étaient autrefois propres aux dialectes historiques.

3.3 Le sens sociolinguistique de « dialecte » et le français de Belgique

Pour ce qui concerne le sens sociolinguistique, la question peut apparaître plutôt plus compliquée et controversée. Comme nous l'avons remarqué dans les nombreuses définitions de « dialecte » tirées des différents dictionnaires de linguistique, des encyclopédies et des ouvrages de linguistes renommés, plusieurs facteurs sont à considérer lorsqu'on essaie de discerner ce qui constitue un dialecte et ce qui est une langue au niveau sociolinguistique.

Dans le premier chapitre, nous avons constaté à quel point c'est le niveau extralinguistique qui fait qu'une langue est supérieure à un dialecte ; c'est au niveau social qu'une variété « standard » domine les autres variétés. En effet, il s'agit plus spécifiquement d'une opposition entre dialecte et langue « standard », dont on a introduit les caractéristiques fournies par Berruto et Cerruti dans le *Manuale di Sociolinguistica*, c'est-à-dire : codifiée, suprarégionale, élaborée, prestigieuse, écrite, invariante, stable et flexible. Parmi ces attributs, les auteurs promeuvent la codification comme condition

³⁹ A. Valdman, chap. XXV, *Normes locales et francophonie* dans *La norme linguistique*, E. Bédard, J. Maurais, Paris, Le Robert, 1983, pp. 667-673.

d'existence d'une langue standard, résultat d'autorités linguistiques normatives qui créent un système linguistique à suivre et à privilégier.

Or, la variété de français pratiquée en Belgique est tout à fait surveillée et codifiée dans une série de dictionnaires, grammaires et par les locuteurs et écrivains professionnels, linguistes, enseignants etc., autant et si pas plus que la langue française. En effet, pendant de longues décennies, les seules grammaires du français utilisées dans l'enseignement tant en France qu'en Belgique étaient l'ouvrage de grammairiens belges : Maurice Grévisse, Joseph Hanse, André Goosse...

En outre, la variété de français parlé en Belgique est également « suprarégionale », étant donné qu'elle est utilisée partout dans les zones francophones du pays.

Dans le sens de « langue par élaboration » fourni par Kloss, le français de Belgique serait certainement « élaboré » car il s'agit, comme on l'a expliqué dans le premier chapitre, d'une langue « dotée d'un système d'écriture bien établi, capable de répondre à tous les besoins d'une société en matière d'activités sociales, culturelles, scientifiques et technologiques ». En effet, comme on l'indique dans la section de la composante pragmatique du français belge dans le deuxième chapitre, bien qu'il existe une sorte de hiérarchie entre des belgicisms plus ou moins renommés, on retrouve potentiellement des particularités belges de tout type (syntaxique, phonétique, lexical) dans l'ensemble des domaines de la vie sociale. La variété de français que les Belges utilisent, en tant que langue nationale et officielle, est tout à fait véhicule de transmission de savoir culturel, scientifique et technologique et elle n'est donc pas bornée à des contextes plus intimes et informels.

Par contre, cela n'a pas toujours été le cas et nous comptons aborder la question dans quelques paragraphes, c'est-à-dire lorsqu'on va analyser l'attribut de « prestigieuse » par rapport à la variété belge ; nous entendons approfondir le sujet plus loin dans le texte vu que cela engendrera le noyau de notre réflexion sur l'état sociolinguistique de cette variété.

Pour revenir aux attributs restants d'une variété standard identifiés par Berruto et Cerruti, le français pratiqué en Belgique est également écrit et invariant, stable et flexible à la fois puisqu'il s'agit d'une langue qui se répand horizontalement et uniformément dans le territoire belge sans modifier sa norme mais qui reste quand même susceptible de changement dans le temps, donc dans une vision diachronique.

Comme on l'a vu dans le premier chapitre, au niveau sociolinguistique, la perception que les locuteurs peuvent avoir de la distinction entre une langue et un dialecte

est fort variable et se base principalement sur leur sensibilité à la question. On a vu que la cause principale de subordination du dialecte à la langue est le prestige quasi inexistant que les gens attribuent au premier, lorsqu'ils favorisent l'utilisation de la langue standard dans tous les domaines de premier plan.

À l'heure actuelle, même si nous avons constaté que la variété de français belge ne constitue pas un dialecte dans son sens sociolinguistique, il faut reconnaître que les comportements persistants socialement et linguistiquement dysfonctionnels propres à la société belge et le contexte d'une Francophonie excluante et désorganisée peuvent semer la confusion à cet égard.

En effet, la Belgique a été, et continue à être à un moindre degré, un pays de grammairiens et de puristes qui soumettent sans cesse leur langue à des procès de jugement et de condamnation en essayant de se rapprocher de plus en plus de la norme, c'est-à-dire du français « standard » de Paris. Un tel contexte engendre une situation linguistique où les Belges reconnaissent certains usages comme valorisés et prestigieux, c'est-à-dire des termes, des accents, des tournures etc. typiquement français qu'ils opposent à d'autres usages stigmatisés et jugés comme inférieurs qui correspondent à leur propre variété de langue.

Comme l'affirme Françoise Gadet dans *Le français ordinaire* :

Du jugement subjectif, on passe facilement à un autre sens qui ne nous retiendra plus ici : l'attitude normative, qui peut aller jusqu'au purisme, de quiconque s'impose comme règle de conduite l'usage exclusif des formes normées, et prétend les imposer aux autres dans des préceptes de langue qui prennent la forme : « ne dites pas..., mais dites...⁴⁰ »

En effet, comme le suggère l'autrice, une telle situation est causée par la tradition du « purisme » linguistique, un trait qui caractérise la Belgique et les Belges.

Dans le domaine linguistique et littéraire, le purisme désigne toute doctrine et attitude critique-normative, à caractère traditionnaliste, qui rejette et condamne de manière intransigeante toute variété « déviante » par rapport à la variété établie, afin de sauvegarder la physionomie lexicale, grammaticale et syntaxique d'une langue (« Enciclopedia Treccani⁴¹ »). L'approche du puriste est excluante, il a une conception élitiste et normative de la langue et il rejette aussi un grand nombre d'usages ordinaires ; dans le cas de la Belgique, une telle vision de la langue s'est traduite en des longues collections de grammaires et de ouvrages qui cataloguent les différences de la variété belge par rapport à la variété française pour les condamner et en limiter l'usage : les

⁴⁰ F. Gadet, *Le français ordinaire*, Paris, A. Colin, 1996, p. 9.

⁴¹ Enciclopedia Treccani, <https://www.treccani.it/vocabolario/purismo/> consulté le 30 octobre 2023.

exemples par excellence sont *Chasse aux belgicisms* de 1971 et *Nouvelle chasse aux belgicisms* de 1974, ouvrages rédigés par Hanse et ses collaborateurs et dont voici le ton (de l'édition de 1971) :

Estimez-vous parfois qu'une ajoute est souhaitable ? Vous arrive-t-il de faire des coureries, de tirer votre plan, de parler d'une femme en position, d'un repas qui vous a bien goûté ? Suspendez-vous votre manteau par la liche ou la lichette ? Si oui, vous êtes victime, à votre insu peut-être, d'un mal qui touche la plupart des Belges : votre français est marqué de belgicisms. Faites-leur désormais la chasse !⁴²

Les Belges, selon l'auteur de ce petit livre, seraient carrément victimes d'un mal qu'ils devraient guérir, c'est-à-dire la maladie des belgicisms, qui devraient être supprimés afin de parler vraiment le « bon français » libre de « fautes » et de traits régionaux de faible niveau.

Nous remarquons que l'instruction joue un rôle fondamental dans l'instauration de cette vision méprisante à l'égard de la variété de français belge. En effet, comme l'indiquent Blampain, Goosse, Klinkenberg et Wilmet dans *Le français en Belgique*, une telle attitude serait :

Une conséquence directe de la pédagogie du français telle qu'elle a été longtemps pratiquée en Wallonie, en Acadie ou en Afrique, et qui avait pour caractéristique essentielle d'installer les enfants, dès leurs premiers contacts avec l'institution scolaire, dans une relation d'extranéité vis-à-vis de la variété linguistique pratiquée au sein du milieu familial : l'école était le lieu où l'on apprenait à parler et à écrire « le » bon français.

Aujourd'hui encore, l'apprentissage du français, tant à l'oral qu'à l'écrit, se voit parfois assigner comme objectif majeur d'assurer une progressive conformité avec un français normatif que l'on appelle, selon les terminologies, « français standard », « français central », « français de France », ou encore « français de référence », « français légitime », etc.

En d'autres termes, il s'agit d'éliminer progressivement les variations entre les productions langagières des francophones, qu'ils soient de Liège, de Namur, de Montréal ou de Kinshasa, etc.

Une telle conception de la langue, régie par des normes exclusivement exogènes, ne favorise évidemment pas son appropriation identitaire par les locuteurs⁴³.

La partie finale de l'extrait mentionne aussi la question majeure de « l'appropriation identitaire », qui est fondamentale pour bien comprendre la situation sociolinguistique du français en Belgique et dont on va fournir une analyse par la suite.

Pour revenir au poids qu'acquiert l'instruction dans cette dynamique de « discrimination » linguistique, lorsque les élèves absorbent et intériorisent de tels messages qui les poussent à se méfier de leur propre façon spontanée de parler et

⁴² J. Hanse, A. Doppagne, H. Bourgeius-Gielen, 1971 dans *Francophonies périphériques*, p.86.

⁴³ D. Blampain, A. Goosse, J.-M. Klinkenberg, M. Wilmet, *Le française en Belgique*, Louvain-la-Neuve, Duculot, 1997, p. 236.

s'exprimer, ils peuvent développer le malaise que William Labov, le père de la sociolinguiste, a défini comme « *linguistic insecurity* », c'est-à-dire un sentiment d'anxiété et d'appréhension, qui peut s'enraciner dès le plus jeune âge.

Ce phénomène linguistique n'est pas du tout spécifique à la Wallonie car on le retrouve dans d'autres communautés francophones périphériques comme le Canada, la Suisse, des pays de l'Afrique et même dans des régions de France éloignées du centre parisien.

Ce complexe linguistique qui marginalise les locuteurs belges dérive du fait qu'ils perçoivent un écart entre leurs pratiques et la « norme mythique » représentée par le français hexagonal : par conséquent, cet écart à la forme de langue valorisée par la société devient une faute. Nous proposons la définition d'insécurité linguistique élaborée par P. Swiggers et fournie par Pöll dans *Francophonies périphériques* :

Un sentiment socialisé d'aliénation – de double aliénation : d'une part, par rapport à un modèle qu'on ne maîtrise pas / plus, et d'autre part, par rapport à sa propre production qu'on veut refouler ou forclore. Ce sentiment peut se traduire à la fois dans des attitudes explicites, dans un comportement linguistique (par ex. mélange inapproprié de registres, hésitation dans l'emploi de formes, manque d'aisance au niveau discursif) et dans l'écart entre le comportement linguistique et le discours épi-linguistique⁴⁴.

Un sentiment d'insécurité linguistique agit alors à la fois sur deux différents niveaux, un interne et un externe. Au niveau interne, le locuteur développe la stigmatisation de sa propre variété linguistique qu'il ne considère apte qu'à des situations familières et à des productions informelles et à l'endroit de laquelle il manifeste un jugement dépréciatif. Au niveau externe, en même temps, le locuteur insécurisé se sent obligé de recourir à un emploi appauvrissant de la langue corrigée ou hypercorrigée en des situations soutenues.

Intervient ici la notion d'« hypercorrection » dont Françoise Gadet nous fournit une explication dans *Le français ordinaire*:

Le concept n'est pas simple à définir, car, dans l'usage actuel, il recouvre deux sens appartenant à l'origine à deux traditions distinctes : l'un utilisé par les grammairiens français, et l'autre issu des travaux de Labov.

Dans le sens français, « hypercorrection » recouvre une réalisation grammaticale fautive due à l'application excessive d'une règle imparfaitement maîtrisée.

Dans le sens américain (qui n'est d'ailleurs pas incompatible avec le premier sens), l'aspect thématique est une attitude sociale liée à la connaissance des jugements sociaux sur les formes, et spécialement sur les formes de prestige.⁴⁵

⁴⁴ Pöll, *Francophonies périphériques*, p.29.

⁴⁵ Gadet, *Le français ordinaire*, p.9.

Dans le cas de la Belgique, le critère absolu pour parler le « bon » français prestigieux serait l’alignement sur la variété française : cette attitude engendre la suppression de certains tours syntaxiques, de certains traits phonétiques caractéristiques de l’accent belge et même la condamnation des belgicisms lexicaux, qui en réalité, comme l’affirme A. Valdman dans *le français hors de France*, pourraient offrir une valeur ajoutée :

Des lexèmes qui pourraient cependant trouver leur légitimation lorsqu'ils sont correctement formés (tel *avant-plan* comparé à *arrière-plan*) et surtout lorsqu'ils offrent à la langue le signifiant nouveau (ainsi *agrégation*) qui permet de réduire l'ambivalence du signe linguistique en français standard (Piron 19752 : 121-122). Dans ce sens et à partir d'exemples tels qu'*aubette, chantoir, drève, farde*, on a vu recommander le recours au français régional pour l'enrichissement de la langue commune⁴⁶.

Il s’agit donc d’une véritable dévalorisation des pratiques linguistiques endogènes que les Belges déclassent en « déviations » linguistiques à éviter en tant que fautives et non prestigieuses. Une démonstration de cette tendance nous est fournie par M. Francard et D. Latin dans *Le régionalisme lexical* : ils apportent l’exemple des termes « souper » et « dîner », les deux mots utilisés pour désigner le repas du soir, mais le premier largement répandu en Belgique et le second appartenant au « français de référence ». Les auteurs remarquent qu’il se produit « une différenciation dans l’usage des deux mots, l’un, « souper », désignant le repas familial, l’autre, « dîner », désignant un « repas officiel » et que cela arrive dans de nombreux autres cas, comme dans la différence entre « tapis plain » et « moquette » (qui évoque plus le luxe et la volupté) : cette différence d’emploi correspond donc à deux usages socio-linguistiquement différenciés⁴⁷.

Comme l’indiquent les auteurs D. Blampain, A. Goosse, J.-M. Klinkenberg et M. Wilmet dans *Le français en Belgique* en se référant à la soi-disant « insécurité linguistique du petit voisin », la sujétion linguistique à la France « s'accompagne généralement d'une auto-dépréciation des façons de parler ressenties comme non légitimes par rapport à la norme « française » : en d'autres termes, celles qui sont perçues comme « régionales⁴⁸ ». Par la suite, ils ajoutent que, même si les francophones belges développent des « stratégies de compensation » pour rééquilibrer la situation et éviter « d'être confinés dans une inféodation paralysante à des normes ressenties comme exogènes », en vérité ces stratégies :

⁴⁶ Valdman, *Le français hors de France*, p.214.

⁴⁷ M. Francard, D. Latin, *Le régionalisme lexical*, Louvain-la-Neuve, Duculot, 1995, p.62.

⁴⁸ Blampain, Goosse, Klinkenberg, Wilmet, *Le française en Belgique*, p. 235.

[...] continuent d'avaliser la hiérarchie préétablie. Elles s'inscrivent dans la logique de ce que l'on désigne très justement par le nom de « conflit diglossique » : celui où une variété, malgré certains attributs qui lui sont reconnus (langue de la solidarité, de la connivence, de l'identité), reste minorisée par rapport à la variété dominante, laquelle demeure associée de façon exclusive au développement économique, social et culturel⁴⁹.

Les morceaux ci-après concernant le débat sur la féminisation des noms de métier et de jonction traité par la presse francophone belge, ont été choisis par les auteurs du *Français en Belgique* en témoignage de l'important déficit de légitimité linguistique dont est victime la Communauté française belge :

L'intention inavouée [des auteurs du décret] est de fabriquer un français de Belgique et probablement dans une étape suivante de légitimer les belgicisms, traités comme des particularités langagières d'une correction égale au "parler de Paris". (R.S., écrivain, président du Conseil du Livre, 22-02-94)

Ce n'est tout de même pas à notre petite communauté francophone qu'il appartient de faire la leçon à la France. Car l'Usage ne se fait pas à Bruxelles, mais à Paris. (A.A., chroniqueur de langage, 25-02-94)

Quelle prétention, pour quelques représentants du pays, fussent-ils membres d'une Académie, de s'opposer à ceux qui, en France, succèdent à François Ier, signataire de l'Ordonnance de Villers-Cotterêts, en 1530, puis aux 40 membres de l'organisme créé par Richelieu en 1635 ! (P.L., professeur de français retraité, 5/6-03-94)

Ainsi donc, avec ses quatre millions de francophones, la Belgique entre en dissidence ! [...] La francophonie, avec ses cent soixante millions de francophones, ce qui, à l'échelle mondiale, n'est que très relativement important, est morcelée en une série de « baronnies » où quelques pontifes règnent en maîtres et décident ce qui convient à la langue dans leur territoire, sans consulter ni même avertir l'Académie mère. (J.B., 07-03-94).

Il en découle que seule l'Académie française [...] est habilitée à modifier le vocabulaire et l'orthographe de notre (souligné par R.H.) langue commune et, de ce fait, je dénie le droit à toute institution politique belge ou wallonne, à toute académie locale de se substituer à l'authentique Académie de langue française, celle de Paris. (R.H., 15-03-04)⁵⁰.

De l'autre côté, la situation est en constante évolution chez les jeunes locuteurs qui sembleraient vouloir légitimer de plus en plus les usages belges ou du moins ne pas faire de la variété de français de France le seul modèle de référence. En effet, le fait de « fransquillonner » ou de « pincer son français », c'est-à-dire de s'efforcer de parler le français de France, est perçu négativement par beaucoup de Wallons et de Bruxellois qui, après une longue période de stigmatisation, encouragent désormais une timide et prudente valorisation de l'emploi spécifique qu'ils font de la langue française, à vouloir prendre leurs distances face au français hexagonal.

⁴⁹ *Ibidem*.

⁵⁰ *Ibidem*.

Par contre, leur attitude reste tout de même plutôt passive par rapport à la valeur identitaire et collective de la langue, surtout si on compare la situation belge à celle du Québec. En effet, « les banlieusards de la francophonie », comme les définit Klinkenberg, ont commencé à revendiquer la légitimité linguistique qui leur appartient et, comme le confirment M. Francard et D. Latin dans *Le régionalisme lexical*, « à la différence des Québécois qui ont fait du français un des moteurs de leur destin collectif, les francophones de Belgique n'ont pas été contraints, pour leur survie, de se forger une identité positive, c'est-à-dire de se reconnaître dans une culture, dans une histoire, dans une écriture et dans une parole qui leur appartiennent vraiment⁵¹. »

D'ailleurs, pour les Belges, le français reste « la langue des Français » et ils ne s'en considèrent que les dépositaires, même s'il s'agit de la langue maternelle de beaucoup d'entre eux ; en effet, dans l'imaginaire linguistique collectif des Belges, la langue n'est pas du tout un élément identifiant de leur patrimoine national et elle ne leur appartient pas vraiment.

Le contraire de ce qu'il arrive en Belgique est ce que suggère P. Hambye dans *La prononciation du français contemporain en Belgique, variation, normes et identités* : « si certaines collectivités géographiquement définies instituent un marché linguistique qui leur est propre et sur lequel dominant des normes endogènes, c'est parce que ces collectivités se perçoivent comme différentes des groupes sociaux environnants »⁵². Il ajoute ensuite que les particularités qu'une communauté linguistique perçoive comme siennes :

sont cependant la source d'un sentiment plus ou moins puissant d'identité collective qui peut en tant que tel favoriser l'émergence de normes propres à la communauté. Plus cette identité collective s'affirme, plus la communauté en question peut ressentir le besoin de se doter d'une autonomie importante et de s'émanciper de la tutelle éventuelle d'instances normatives extérieures. C'est ce que le cas québécois illustre, tant sur le plan linguistique que politique. Lorsque cette identité collective est au contraire plus timide, notamment parce que d'autres identifications valorisées sont disponibles pour les membres de la communauté, les normes du marché linguistique communautaire entrent en concurrence avec les normes des marchés de leur voisins, surtout s'il s'agit de voisins prestigieux⁵³.

Le cas du Québec est effectivement la preuve qu'une nouvelle tendance vers une francophonie « plurielle » et « pluricentrique » est en train de se faire une place. En effet, comme le suggèrent E. Bérard et J. Maurais dans *La norme linguistique* :

⁵¹ Francard, Latin, *Le régionalisme lexical*, p.62.

⁵² P. Hambye, *La prononciation du français contemporain en Belgique*, 2005, p.366.

⁵³ *Ibidem*.

Les dernières décennies ont vu l'éclatement de la notion d'un français standard à base hexagonale uniforme. Bien qu'elle continue de régner dans le domaine de l'enseignement du français langue étrangère, la référence au « parler soutenu de la bourgeoisie cultivée de la région parisienne » devient de plus en plus contestée, non seulement au sein des communautés francophones extra-hexagonales mais aussi à l'intérieur de l'Hexagone lui-même.

La mise en question d'une norme unique basée sur une variété en usage par une strate sociale particulière et sur une aire géographique donnée se manifeste dans plusieurs champs d'activité langagière : dans l'enseignement du français langue seconde et langue maternelle, dans l'aménagement et la planification linguistique, dans l'élaboration de ces outils normatifs que sont les dictionnaires et les grammaires⁵⁴.

Pour ce qui concerne le Québec, après des années et des années marquées par un sentiment d'illégitimité linguistique et par une constante idéalisation du français de France au détriment des variétés locales que, de façon péjorative ont été dénommées « joual », à partir de 1970, comme le constatent les auteurs de *La norme linguistique*

Se développa l'idéologie du « dépassement » qui se marqua sur le plan linguistique par la revalorisation des variétés québécoises du français. L'un des aspects de cette revalorisation fut l'emploi par certains auteurs des variétés plus stigmatisées recouvertes par la désignation de joual.

L'avènement de l'idéologie du dépassement correspond à la participation active de spécialistes québécois au lancement d'organismes se situant dans la mouvance de la francophonie : l'AUPELF (l'Association des universités partiellement ou entièrement de langue française), 1961 ; l'AIPELF (l'Association internationale des parlementaires de langue française), 1967 ; l'Agence de coopération culturelle et technique, 1970. Fait notable, ces trois organismes, dont l'un des objets, explicite ou implicite, est le maintien et la diffusion du français, naquirent hors de France, à Montréal, Luxembourg et Niamey, respectivement⁵⁵.

Par la suite, après une série de changements à l'intérieur du pays comme la création de l'Office de la langue française, le Québec assume un rôle essentiel dans la planification linguistique du français, notamment dans le domaine de la planification terminologique avec la création du « Grand dictionnaire terminologique ». D'ailleurs, c'est à niveau politique que le Québec décide d'intervenir :

Arrivé au pouvoir, le Parti Québécois instaura une politique culturelle plus active dont l'une des manifestations sur le plan de la politique extérieure fut, par exemple, de prendre le relais des efforts français pour la diffusion de la langue commune aux États-Unis. Le ministère des Affaires intergouvernementales octroie des bourses aux étudiants américains désireux de parfaire leur pratique du français dans la Belle Province plutôt que dans l'Hexagone. Il encourage la création de programmes d'études québécoises et il participe, avec la France et la Belgique, au programme CODOFIL pour l'enseignement et la revitalisation du français en Louisiane. Inévitablement, cette participation active à la diffusion du français va de pair avec l'exportation de variétés québécoises et la concurrence entre celles-ci et le français standard⁵⁶.

⁵⁴ E. Bérard, J. Maurais, *La norme linguistique*, 1983, pp. 667-8-9.

⁵⁵ *Ibidem*.

⁵⁶ *Ibidem*.

Le Québec, en appliquant ces choix stratégiques en matière de politique linguistique, a conçu son droit à la différence et à la singularisation comme suffisamment légitime pour s'inscrire dans un marché linguistique plus large et partagé avec la France où le modèle français ne constitue plus la seule référence possible.

Ce nouveau contexte créé par le Québec soulève une question cruciale qui n'est cependant pas suffisamment débattue, c'est-à-dire le caractère polynomique et pluri-centrique de la langue française, deux notions focales afin de comprendre comment la variété de français belge a pu être interprétée en tant que dialecte.

En effet, par « polynomie linguistique », on entend la reconnaissance de plusieurs modalités d'existence non hiérarchisées d'une langue, comme dans le cas de l'anglais au niveau international, où normalement on ne considère pas comme supérieure la variété de l'anglais britannique par rapport à la sud-africaine ou à l'australienne, par exemple.

Le concept de « langues polynomiques » élaboré par J.B. Marcellesi a été repris par T. Bulot dans *Le français est-il une langue polynomique ?* qui les définit comme des « langues dont l'unité est abstraite et résulte d'un mouvement dialectique et non de la simple ossification d'une norme unique, et dont l'existence est fondée sur la décision massive de ceux qui la parlent de lui donner un nom particulier et de la déclarer autonome des autres langues reconnues⁵⁷ ». L'auteur ajoute également que les locuteurs d'une langue polynomique lui « reconnaissent plusieurs modalités d'existence, toutes également tolérées sans qu'il y ait entre elles hiérarchisation ou spécialisation de fonction. Elle s'accompagne de l'inter-tolérance entre utilisateurs de variétés différentes sur les plans phonologiques et morphologiques⁵⁸ ».

Au concept de polynomie linguistique, nous pouvons aisément superposer celui de « langue pluri-centrique », qui désigne l'acceptation de plusieurs normes à l'intérieur d'une même communauté linguistique, donc une langue qui a plus d'un centre de développement et d'évolution et qui est officiellement acceptée et réglementée dans plusieurs régions ou pays. En d'autres termes, une langue pluricentrique est une langue standard qui est utilisée dans plus d'un pays en tant que variante officielle, et chacune de ces variantes peut différer sur certains aspects, tels que la prononciation, la grammaire, le

⁵⁷ T. Bulot, *Le français est-il une langue polynomique ?* dans *Colloque Corti 90 : Actes*, Université de Corse, J. Chiorboli, 1990, p.52.

⁵⁸ *Ibidem*.

vocabulaire et parfois même la terminologie spécialisée mais être considérée quand même légitime.

Pour ce qui concerne la langue française, peut-on alors parler de langue polynomique et pluri-centrique ? Nous pouvons sûrement affirmer qu'une remise en question de la notion de norme unique est en train de se produire, mais on est loin d'une « francopolyphonie »⁵⁹, c'est-à-dire d'un plurilinguisme de l'espace francophone, d'une approche inclusive et non hiérarchisante envers les variétés nationales de pays francophones en dehors de la France : ceux-ci continuent à faire partie de la « périphérie linguistique » et ont du mal à développer des normes propres par rapport à la variété standard, à cause de la configuration uniformisatrice et centralisatrice dans laquelle le français s'est répandu et continue à évoluer.

D'ailleurs, comme l'affirme T. Bulot dans *Le français est-il une langue polynomique ?*

Il semblait tentant d'appliquer au français le concept de polynomie dans la mesure où à l'évidence cette langue, comme toute autre, connaît des variations ; il peut être également aisé de la considérer comme une langue polynomique, en citant partiellement les propos de MARCELLESI J.B. à ce sujet, lorsqu'il dit qu'une telle langue se définit comme "... la réunion, dans un ensemble unique, de toutes les différences partielles existant dans un espace donné".

Cependant, cela n'est pas le cas vu que, comme il ajoute après, « la variation donne l'illusion d'un fonctionnement polynomique, voire d'une polynomisation mais, et cela nul ne peut le contester, le français est une langue normée à variations hiérarchisées ».

En effet, au contraire d'autres langues comme l'anglais ou l'espagnol, les locuteurs du français, même en reconnaissant différentes modalités d'existence de leur langue, tendent à dévaloriser leurs usages endogènes en essayant de se rapprocher de la variété plus haute dans la hiérarchie, c'est-à-dire le français « pur » de France, auquel ils confèrent l'hégémonie dans leur propre marché linguistique. À l'appui de cette thèse, l'auteur cite le travail de D. Lafontaine qui consiste en une enquête effectuée auprès d'enseignants belges sur quatre accents francophones (liégeois, bruxellois, parisien et provençal) ; ses résultats montrent que :

[...] dans leur représentation de la langue, les enquêtés attribuent à l'accent parisien une dimension de légitimité qu'ils dénie aux autres dont le leur. Il est en effet évident que ce qui "échappe à cette variété légitime, [...] est frappé d'indignité culturelle, soit considéré comme incorrect (pas français), soit condamné à une reconnaissance marginale, provinciale..."

⁵⁹ Pöll, *Francophonies périphériques*, p. 32.

(LAFONTAINE D., 1988 : 71). Nous sommes bien loin encore de l'intertolérance entre utilisateurs de variétés différentes⁶⁰.

Ces variétés linguistiques du français périphérique, dont celle de la Belgique, peuvent être reconnues par les locuteurs ; mais comme elles échappent à la seule norme qui a été socialement cristallisée comme tolérable et adéquate, elles sont dites et vécues comme fortement inférieures à la forme standard.

En outre, dans la partie conclusive du texte, Bulot ajoute qu'« un français langue polynomique supposerait une autogestion langagière qui ne ressemble en rien pour l'heure à la glotto-politique de l'État français ». En effet, les états francophones hors de France ne s'estiment pas vraiment en droit de prendre du pouvoir sur la gestion de la langue française et cela nous ramène au concept de « langue pluri-centrique ». Le phénomène du pluri-centrisme linguistique n'est donc pas applicable au cas de la francophonie⁶¹ puisqu'il s'agit d'une langue qui ne légitime pas vraiment toutes les variétés nationales découlant des pays qui l'utilisent et qui, par conséquent, ne se s'articule pas en plusieurs centres nationaux d'élaboration, de codification et d'irradiation d'une norme standard.

Pour répondre à notre question de départ, on admet que les circonstances que nous avons présentées pourraient justifier la désignation de la variété de français belge en tant que dialecte dans son sens sociolinguistique. La francophonie s'est développée dans une propagation et une promotion d'un seul modèle de référence que les Belges, comme le reste des francophones « périphériques », ont intégré et élevé à variété synonyme de prestige sur laquelle ils n'auraient aucun droit de modification, dans la mesure où ils ne seraient pas légitimés à le faire.

Cette signalement des épineuses dynamiques internes à la communauté francophone belge et de la situation de la francophonie dans le monde nous permet aussi de voir combien la variété de français belge semblerait ne pas remplir un autre des attributs de « langue standard » fournis par Berruto et Cerruti outre celui de « prestigieuse », c'est-à-dire celui d'« élaborée ». En effet, comme on l'a vu, à cause d'une instruction reposant sur un fort purisme et d'un résultant complexe d'infériorité linguistique, les Belges ont passé plusieurs années à faire la chasse aux belgicisms en les réduisant à n'être considérés comme « appropriés » que dans des contextes familiaux et

⁶⁰ Bulot, *Le français est-il une langue polynomique ?*, p.57.

informels et à les exclure du cadre d'activités majeures comme celles de la socialité, de la culture, de la science et de la technologie.

En outre, nous remarquons également que, si « la variété standard d'une langue a également une valeur symbolique très importante d'identification unitaire », alors la variété de français belge ne correspondrait pas à une langue puisqu'elle n'est pas un élément que les Belges ont toujours considéré comme distinctif dans la conscience qu'ils ont d'eux-mêmes et puisqu'elle ne nourrit pas le sens d'unité et d'appartenance à une communauté linguistique.

Conclusion

L'aspect novateur de ce mémoire réside dans l'utilisation d'une perspective inédite sur deux questions déjà souvent abordées par la sociolinguistique, mais qui n'ont presque jamais été liées l'une l'autre : c'est-à-dire la discussion menée sur les nombreuses définitions attribuées à un « dialecte » et à sa relation avec la langue, connectées au scénario belge et au statut du français pratiqué dans ce pays.

D'ailleurs, grâce aux réflexions menées dans cette étude, nous sommes parvenues à une vision élargie mais nette du sujet plutôt problématique et de ses multiples facettes, le concept de « dialecte ». Nous avons pu remarquer qu'il n'existe pas qu'une seule et univoque signification du terme et que sa conception peut varier d'un individu à l'autre et même d'un système linguistique et d'un pays à l'autre.

Nous avons identifié trois sens principaux que le terme peut prendre : le sens linguistique, le sens généalogique et le sens sociolinguistique.

Dans le premier cas, nous avons vu un dialecte dans son sens « primaire », comme le définit le linguiste Coseriu, c'est-à-dire en tant que variété « historique », contemporaine et apparentée aux autres variétés, dont celle qui sera choisie en tant que langue standard, officielle et nationale. Un exemple est la situation dialectale italienne où des dialectes comme le vénitien, le ligurien, l'apulien etc. seraient des dialectes « primaires » en tant que « variété sœurs » du dialecte toscan qui, pour des raisons historiques, est devenu par la suite la variété de langue italienne standard.

Dans le dernier chapitre, en utilisant les données concernant les particularités de la variété belge collectées dans le chapitre antérieur, nous avons conclu que le français parlé en Belgique ne constitue pas un dialecte dans ce sens puisqu'il ne correspond pas à une variété d'une même famille de langues contemporaines à la variété choisie comme standard, elle n'a le même statut que le wallon par rapport au « francien », par exemple.

Le deuxième sens est celui de « dialecte généalogique » : il constitue la conception la plus commune parmi les linguistes et les locuteurs anglophones. D'après ce sens, défini par Coseriu comme « secondaire », un dialecte serait une variété qui découle de l'expansion géographique d'une langue standard ou d'une langue commune, donc on aura un dialecte pour chaque pays et région où une langue donnée est parlée : le dialecte espagnol mexicain, le dialecte espagnol castillan, le dialecte espagnol chilien, etc.

Une telle signification de « dialecte » correspond certainement au « dialecte français belge » que Wikipédia nous a suggéré et à partir duquel toute notre réflexion est

partie. En effet, toute variation géographique du français standard qui s'est répandue en dehors de son noyau central, Paris, peut être considérée comme un dialecte : dialecte français lyonnais, dialecte français congolais, dialecte français namurois, dialecte français acadien, etc. et ces nouvelles variétés, selon certaines hypothèses, pourraient un jour remplacer les « dialectes primaires » qui sont en train de s'affaiblir.

Le dernier sens est sociolinguistique, et c'est celui qui pose le plus de problèmes. Nous avons dit qu'un dialecte, au niveau sociolinguistique, est une variété subordonnée à la langue, plus précisément à la langue standard : nous en avons énuméré les attributs (codifiée, suprarégionale, élaborée, prestigieuse, écrite, invariante, stable et flexible) en les utilisant comme critère discriminant pour discerner ce qu'est une langue de ce que n'est pas un dialecte. Par la suite, en nous appuyant sur des définitions et des explications issues de dictionnaires et des manuels de linguistique, nous avons souligné que les attributs les plus importants et récurrents qu'un dialecte ne possède pas par rapport à la langue, seraient ceux de « codifié », « élaboré » et « prestigieux ». En outre, nous avons ajouté également que, d'après certains, un dialecte, au contraire d'une langue standard, ne pourrait subvenir et convenir aux besoins de communication d'une communauté linguistique.

En superposant aux critères sociolinguistiques les composantes phonétiques, phonologiques, syntaxiques, lexicales et pragmatiques de l'étude des belgicisms (menée dans le deuxième chapitre), nous avons affirmé avec force que la variété de français pratiquée en Belgique représente à part entière une langue standard possédant tous les attributs susmentionnés. Toutefois, par la suite, nous avons reconnu que le statut de cette variété serait, en vérité, incertain et en pleine évolution.

Nous avons remarqué que la fierté de s'approprier la langue française et d'en faire un trait caractérisant ne serait qu'une nouvelle et légère tendance des jeunes locuteurs belges (et de tous les francophones « périphériques » en général) vu la tradition passée du « purisme linguistique » et de la conséquente « hypercorrection » mise en œuvre par les linguistes, grammairiens et locuteurs francophones belges.

Nous avons mentionné des termes tels que « langue polynomique » et « langue pluri-centrique » afin de présenter des problèmes qui touchent tous les pays francophones en dehors de la France, dont la Belgique ; il a été noté combien le français est aujourd'hui une langue aux variétés hiérarchisées et combien, même en revalorisant leurs propres variétés endogènes, les locuteurs francophones des « banlieues » continuent à considérer comme plus « prestigieuse » et plus « formelle » la variété de français hexagonale. Une

telle situation nous ferait inévitablement mettre en doute la pertinence des attributs « prestigieuse » et « élaborée » de la langue standard attribuées à la variété de français belge.

En effet, comme nous l'avons illustré dans le dernier chapitre de ce mémoire, à cause d'un fort sentiment d'insécurité et d'infériorité linguistique, engendré notamment par l'instruction scolaire, les Belges ont longtemps relégué les belgicisms à un usage considéré comme « approprié » uniquement dans des contextes familiaux et informels, et exclu ainsi leur utilisation des domaines majeurs tels que le social, la transmission de la culture et du savoir scientifique et technologique.

De plus, on a aussi constaté que la langue française ne constitue pas vraiment un trait identitaire que les Belges élèvent au rang de symbole de leur nation ou de leur communauté (comme c'est le cas pour les Français) et cela aussi pourrait nous faire associer la variété de français belge à un « dialecte » en sociolinguistique.

En guise de conclusion, il est clair que la situation sociolinguistique belge en constante évolution et la question de l'absence d'une définition univoque de « dialecte » rendent complexe l'objectivité et l'élaboration de jugements définitifs. Toutefois, dans le présent mémoire nous avons visé à définir des points fixes en identifiant les trois principaux sens du terme « dialecte » sur lesquels nous avons fondé nos hypothèses et nos réflexions afin de saisir toutes les nuances et les changements émergents en Belgique.

Bibliographie

Sources primaires

- BECCARIA Gian Luigi, *Dizionario di linguistica e di filologia, metrica, retorica*, Torino, Einaudi, 1995.
- BERRUTO Gaetano, CERRUTI Massimo, *Manuale di sociolinguistica*, Torino, Utet Università, 2015.
- DUBOIS Jean, GIACOMO Mathée, GUESPIN Louis, MARCELLESI Christine, MARCELLESI Jean-Baptiste, MÉVEL Jean-Pierre, *Dictionnaire de linguistique & Sciences du langage*, Paris, Larousse, 2007.
- PÖLL Bernhard, *Francophonies périphériques, histoire, statut et profil des principales variétés du français hors de France*, Paris, L'Harmattan, 2001.
- VALDMAN Albert, avec la collaboration de CHAUDENSON Richard et MANESSY Gabriel, *Le français hors de France*, Paris, Éditions Honoré Champion, 1979.
- MAURIS Jacques, BÉRARD Édith, *La norme linguistique*, Paris, Collection L'ordre des mots, Le Robert, 1983.

Sources secondaires

- AKMAJIAN Adrian, DEMERS Richard A., FARMER Ann K., HARNISH Robert M., *Linguistica, Introduzione al linguaggio e alla comunicazione*, Bologna, Il Mulino, 1982.
- BAKER Colin, JONES PRYS Sylvia, *An encyclopedia of bilingualism and bilingual education*, Clevedon, Multilingual Matters, 1998.
- BARDIAUX Alice, RACINE Isabelle, SIMON Anne-Catherine, HAMBYE Philippe, *Le français en Belgique* dans S. DETEY, I. RACINE, Y. KAWAGUCHI, J. EYCHENNE, *La prononciation du français dans le monde. Du natif à l'apprenant*, Paris, CLE International, 2016, <http://hdl.handle.net/2078.1/182274>.
- BLAMPAIN Daniel, GOOSSE André, KLINKENBERG Jean-Marie, WILMET Marc, *Le français en Belgique : une langue, une communauté*, Louvain-la-Neuve, Duculot, 1997.
- BULOT Thierry, *Le français est-il une langue polynomique ?*, dans *Corti 90: actes du colloque international des langues polynomiques*, édité par CHIORBOLI Jean, Université de Corse, 17-22 septembre 1990.
- BUSSMAN Hadumod, translated and edited by Gregory Trauth and Kerstin Kazzazi, *Routledge Dictionary of Language and Linguistics*, London, Routledge, 1996.
- CRYSTAL David, *A Dictionary of Linguistics and Phonetics*, Oxford, Blackwell Publishing, 2008.
- DUCROT Oswald, TODOROV Tzvetan, *Dictionnaire encyclopédique des sciences du langage*, Paris, Éditions du Seuil, 1972.
- ENCICLOPEDIA TRECCANI, Roma, Istituto dell'Enciclopedia Italiana, <https://www.treccani.it/enciclopedia/>.

- FRANCARD Michel, *Les belgicisms grammaticaux : Une denrée rare dans la terre des grammairiens ?* in *Information Grammaticale*, vol. 166, p. 36-43, 2020 <https://dial.uclouvain.be/pr/boreal/object/boreal:253131>.
- FRANCARD Michel, LATIN Danièle, *Le régionalisme lexical*, Louvain-La-Neuve, Duculot, 1995.
- GADET Françoise, *Le français ordinaire*, Paris, Armand Colin, 1996
- GALISSON Robert, COSTE Daniel, *Dictionnaire de didactique des langues*, Paris, Hachette, 1976.
- GRANDI Nicola, MAURI Caterina, *La tipologia linguistica, unità e diversità nelle lingue del mondo*, Roma, Studi Superiori, Carrocci, 2022.
- HAMBYE Philippe, Thèse de doctorat, *La prononciation du français contemporain en Belgique : variation, normes et identités*, promoteur FRANCARD Michel, Louvain-la-Neuve, 2005 <https://dial.uclouvain.be/pr/boreal/object/boreal:4883>.
- MOREAU Marie-Louise, DUPAL Claude, BRICHARD Huguette, *Les Belges et la norme, analyse d'un complexe linguistique*, Louvain-la-Neuve, collection Français & Société 9, Duculot, 1999.
- POHL Jacques, *Témoignages sur la syntaxe du verbe dans quelques parlers français de Belgique*, Bruxelles, Académie Royale de langue et de littérature françaises, 1962.
- REY Alain, CEVAER-MORVAN Daniele, *Dictionnaire culturel en langue française*, Paris, Dictionnaires le Robert, 2005, tome II.
- RIEGEL Martin, PELLAT Jean-Christophe, RIOUL René, *Grammaire méthodique du français*, Paris, Puf Quadrige manuels, 2018.

Résumé en italien

Nella presente tesi si è proposto di esplorare da un nuovo punto di vista due argomenti di rilevanza fondamentale e già ampiamente discussi in sociolinguistica, ovvero la concezione scientifica e popolare che si ha di un dialetto e del suo rapporto con la lingua e, nello specifico, le particolarità linguistiche della varietà di francese parlata in Belgio.

Potrebbe sorgere spontaneo chiedersi come due temi così apparentemente lontani possano trovare un'intersecazione ma, come si è visto attraverso la nostra analisi, scaturita da una reazione di perplessità di fronte alla denominazione wikipediana di “dialetto francese belga” in riferimento alla varietà di francese usata in Belgio, una tale discussione ha effettivamente ragione di esistere.

Abbiamo organizzato il nostro lavoro in tre diverse fasi, a ciascuna delle quali è corrisposto un capitolo.

In un primo momento, corrispondente al capitolo iniziale, si è giunti a riconoscere la ricorrenza di tre principali sensi con cui intendere il termine “dialetto”: il senso linguistico, il senso genealogico ed il senso sociolinguistico.

Nel primo caso, un dialetto è concepito come una varietà “storica”, sorella e contemporanea ma comunque autonoma nei confronti di quella varietà che poi verrà elevata a lingua standard; un tale senso viene definito dal linguista Eugen Coseriu come “dialetto primario” e come facile esempio di esso si può far riferimento alla concezione di dialetto che tipicamente si ha in Italia, ovvero quella che vede il veneto, il piemontese, il ligure, il pugliese e tanti altri come “dialetti” rispetto alla varietà toscana che in passato è stata scelta come lingua standard nazionale.

Il secondo senso che è stato individuato è quello di “dialetto genealogico” (corrispondente al dialetto “secondario” o “terziario” definito da Coseriu), ovvero una varietà di lingua che ha origine dall'evoluzione e la diffusione di un'altra varietà standard o comune. Ne consegue che, secondo questa concezione, notevolmente diffusa tra i linguisti ed i parlanti anglofoni, qualunque città / regione / paese ha generato un dialetto diverso della stessa lingua; avremo quindi, riproponendo la lingua italiana come esempio, un dialetto italiano veneto, un dialetto italiano umbro, un dialetto italiano cagliaritano, un dialetto italiano svizzero, un dialetto italiano trevigiano e così via.

L'ultimo senso di un dialetto che abbiamo delineato è quello sociolinguistico che è quello di gran lunga più spinoso e su cui un dibattito si è inevitabilmente acceso. Infatti, la moltitudine di diverse definizioni dello statuto sociolinguistico di un dialetto rispetto ad una lingua ha reso difficile la messa a punto di criteri stabili ed univoci per discernere uno dall'altro.

Tendenzialmente, si fa riferimento ad una differenziazione tra dialetto e, più nello specifico, lingua "standard" e le differenze più ricorrenti tra i due risiedono nel diverso statuto che viene loro associato: alto per una lingua standardizzata e basso per un dialetto. Esso non gode effettivamente del prestigio sociale necessario per essere utilizzato nella trasmissione della cultura o nel mondo professionale, al contrario di una lingua standard. Per fare chiarezza a riguardo ci siamo servite della lista di attributi di una lingua standard redatta da Berruto e Cerruti nel loro *Manuale di Sociolinguistica* e li abbiamo utilizzati come criterio discriminante per individuare ciò che una lingua è e ciò che un dialetto non è.

Secondo gli autori, una varietà di lingua standard sarebbe: codificata, sovraregionale, elaborata, di prestigio, invariante, stabile e al tempo stesso flessibile e scritta.

In seguito, abbiamo constatato che, tra queste caratteristiche quelle più importanti per contrapporre una lingua a un dialetto sono quelle di essere "codificata", "elaborata" e "di prestigio". Tra le varie definizioni estratte da dizionari di linguistica, enciclopedie e opere di rinomati linguisti, è stato sottolineato come anche la questione del valore identitario e del senso d'unità siano dei fattori chiave nello stabilire se si tratta di una lingua o un dialetto.

Nella seconda parte di questa tesi ci siamo concentrate sulla raccolta di tutte quelle particolarità linguistiche tipicamente associate alla varietà di francese parlata dai belgi; abbiamo fissato i tratti caratteristici del loro francese servendoci delle principali componenti dello studio linguistico (la fonetica, la fonologia, la sintassi, il lessico e la pragmatica) e li abbiamo poi messi a confronto con quel francese che viene definito "standard", "normale", "di riferimento", ovvero quello parlato nell'Île-de-France e, più specificatamente, a Parigi.

Nel redigere questa sezione ci siamo rese conto che, effettivamente, esiste un consistente numero di "belgicismi" che vengono quotidianamente usati dai francofoni del Belgio, soprattutto a livello fonetico e lessicale; in seguito, analizzando questa varietà dal

punto di vista pragmatico, abbiamo visto come essa venga utilizzata nella totalità degli ambiti, dalla sfera personale a quella lavorativa o culturale e l'abbiamo dunque contrapposta al ruolo dei dialetti come il vallone in Belgio, il cui utilizzo è circoscritto a momenti informali, alla sfera familiare o a quella degli anziani.

Grazie alla sovrapposizione dell'iniziale parte teorica di definizioni e criteri per identificare un dialetto al secondo capitolo descrittivo sulle specificità linguistiche belghe, nel terzo capitolo siamo finalmente giunte alla formulazione delle nostre conclusioni. Abbiamo potuto notare che la situazione è molto più ambigua di quel che si pensi e che, trattandosi di un contesto in continua evoluzione e dai confini sfumati, valutare se la varietà di francese belga corrisponde a un dialetto non è stato semplice.

Tenendo conto della definizione di un dialetto nel suo senso linguistico, abbiamo concluso che il francese parlato in Belgio non costituisce un dialetto poiché esso, a differenza del vallone, per esempio, non corrisponde ad una varietà storica e contemporanea al "francien", ovvero quella varietà da cui si è poi evoluta la lingua francese standard.

Al contrario del primo, il secondo significato che abbiamo conferito ad un dialetto, quello "genealogico", è decisamente applicabile alla varietà di francese belga. Infatti, secondo questo senso, qualsiasi variazione geografica del francese standard che si è operata al di fuori del suo nucleo centrale, Parigi, può essere considerata un dialetto: dialetto francese lionese, dialetto francese acadiano, dialetto francese congolese, ecc. Queste nuove varietà, secondo alcune ipotesi, potrebbero un giorno prendere il posto dei cosiddetti "dialetti primari" che sembra vadano indebolendosi.

La pertinenza del termine "dialetto" nel suo terzo senso, quello sociolinguistico, nei confronti della varietà di francese parlata in Belgio è stata fonte di una lunga riflessione portata avanti nell'ultima parte del terzo capitolo.

Se in un primo momento abbiamo sostenuto con decisione che la varietà di francese usata in Belgio rappresenta a tutti gli effetti una lingua standard che possiede tutti gli attributi forniti da Berruto e Cerruti e a cui viene conferito prestigio e rilevanza, in un secondo momento, abbiamo riconosciuto che, tuttavia, lo statuto del francese "belga" è ancora molto instabile ed in piena evoluzione.

Abbiamo notato come l'orgoglio nel rivendicare la lingua francese come tratto distintivo sia, in verità, solamente una nuova e sottile tendenza che va crescendo tra i giovani parlanti belgi e, in generale, tra tutti i francofoni "periferici"; una così recente

presa di coscienza dell'importanza della propria diversità linguistica è causata dalla forte tradizione del purismo linguistico e del conseguente fenomeno dell'“ipercorrezione” messo in atto dai linguisti, i grammatici e molti parlanti francofoni belgi. Un tale disprezzo nei confronti della propria varietà di francese è un'inevitabile conseguenza della continua “chasse aux belgicisms”, ovvero la “caccia” ai tratti linguistici tipicamente belgi, particolarità non viste positivamente in quanto tali ma percepite come “errori” o “devianze” da evitare o almeno limitare.

Nel corso di quest'ultima sezione del capitolo abbiamo trovato pertinente citare concetti come “lingua polinomica” e “lingua pluricentrica” per esporre questioni che coinvolgono tutti i paesi francofoni al di fuori della Francia, compreso il Belgio. Abbiamo notato come il francese sia oggi una lingua dalle varietà gerarchizzate e quanto, anche tentando di promuovere e valorizzare le proprie varietà locali e le loro norme endogene, i parlanti francofoni delle “banlieues” continuino a considerare il francese dell'Hexagone come più prestigioso e formale. Infatti, come evidenziato nel capitolo finale di questa tesi, a causa di un forte senso di insicurezza ed inferiorità linguistica (derivante principalmente dall'istruzione scolastica), i belgi hanno a lungo relegato i belgicismi a contesti familiari ed informali, escludendone l'utilizzo da settori cruciali come quelli sociali, istituzionali o culturali, ovvero proprio quelle funzioni attribuite ad una lingua “elaborata” e standard.

Inoltre, è stato constatato che la lingua francese per i francofoni belgi non è simbolo di loro stessi e della loro nazione, essa non rappresenta un tratto identitario nell'immagine che hanno di sé, al contrario dei francesi.

Ecco, questa serie di constatazioni potrebbe portarci ad associare la varietà francese del Belgio ad un “dialetto” da punto di vista sociolinguistico. Tuttavia, è evidente che una tale situazione sociolinguistica all'interno del paese e la mancanza di una definizione univoca e lineare di “dialetto” rendono complessa l'obiettività e ci impediscono la formulazione di giudizi definitivi a riguardo.